

MINISTRE DE L'HABITAT  
ET DE L'URBANISME

\*\*\*\*\*

DIRECTION NATIONALE DE  
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

\*\*\*\*\*

Authentifié, 19-8-AVR-2011

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

\*\*\*\*\*

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

RAPPORT FINAL

DECEMBRE 2009



DECRET N°2011- 110 /P-RM DU 15 MAR 2011.

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA  
VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000, portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi n° 02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002, fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007, portant nomination du Premier ministre ;
- Vu Décret N°09-157/P-RM du 09 avril 2009, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2010 à 2029, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koury et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'urbanisme Sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme est révisable tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la ville de Koury et environs.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SOMMAIRE

	Page
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
1. Contexte et justification de l'étude.....	6
2. Objectifs du SDU.....	6
3. Méthodologie.....	7
 <b>PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT</b> 	
<b>I. PERIMETRE D'URBANISATION.....</b>	<b>10</b>
1.1. Présentation.....	10
1.2. Raisons du choix.....	11
<b>II. HISTORIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....</b>	<b>14</b>
3.1. Evolution du site.....	14
3.2. Occupation du site.....	15
3.3. Analyse du site.....	18
<b>IV. DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>21</b>
4.1. Composition de la population .....	21
4.2. Structure de la population.....	21
4.3. Mouvements migratoires.....	23
4.4. Evolution, Taux d'accroissement et Projection de la population.....	23
<b>V. ECONOMIE .....</b>	<b>25</b>
5.1. Secteur primaire .....	25
5.2. Secteur secondaire .....	31
5.3. Secteur tertiaire .....	31
<b>VI. Voirie, Réseaux divers et Environnement.....</b>	<b>35</b>
6.1. Voirie.....	35
6.2. Réseaux divers.....	38
6.3. Environnement.....	43

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	47
7.1.Equipements administratifs .....	47
7.2. Equipements scolaires .....	48
7.3. Equipements socio – sanitaires .....	50
7.4. Equipements commerciaux .....	51
7.5. Equipements sportifs et culturels .....	52
7.6. Equipements touristiques et de loisirs .....	53
7.7. Equipements cultuels .....	54
7.8. Equipements de sécurité .....	56

## DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I.ZONAGE .....	60
1.1.Zones d’habitat.....	60
1.2.Zone d’activités.....	61
1.3. Armature verte.....	62
1.4. Réserves foncières .....	62
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT .....	63
2.1.Voirie .....	63
2.2. Réseaux divers .....	65
2.3. Environnement .....	66
III. EQUIPEMENTS .....	69
3.1.Equipements administratifs .....	69
3.2.Equipements scolaires .....	69
3.3.Equipements socio - sanitaires .....	69
3.4.Equipements commerciaux .....	69
3.5.Equipements sportifs et culturels .....	70
3.6.Equipements de loisirs .....	70
3.7.Equipements cultuels .....	70

IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	72
V. STRATEGIES D'APPLICATION .....	74
5.1. Stratégie foncière .....	74
5.2. Stratégie institutionnelle .....	74
5.3. Stratégie financière .....	75
5.4. Stratégie sectorielle .....	75
VI. PHASAGE .....	77
VII. RECOMMANDATIONS .....	79
VIII. BIBLIOGRAPHIE.....	80
IX. ANNEXES .....	81
Décision d'ouverture des enquêtes préalables	
Délibération du Conseil Municipal	
Décision d'Approbation de la Délibération	
Liste des participants.....	82

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.D.G:** Action pour le Développement Global
- A.F.L.N:** Association des Formateurs en Langues Nationales
- A.MA.P.P :** Agence Malienne de Presse et de Publicité
- A.M.E.D.D :** Association Malienne d'Eveil pour le Développement Durable
- A.SEC.N.A :** Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
- B.D.M :** Banque de Développement du Mali
- B.O.A:** Bank Of Africa
- B.T:** Basse Tension
- CA.M.E.C:** Caisse Mutualiste pour l'Education et la Culture
- C.A.P :** Centre d'Animation Pédagogique
- C.A.F.O :** Coordination des Associations et Organisations Féminines
- C.D.P.E. :** Centre de Développement pour la Petite Enfance
- C.E.P.A.P :** Centre d'Etudes pour la Promotion Agro –Pastorale
- C.M.D.T. :** Compagnie Malienne de Développement des Textiles
- CN5 :** Caniveau N°5
- C.S.COM:** Centre de Santé Communautaire
- C.R :** Carrière
- D.N.U.H :** Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- D.R.A.C.P.N :** Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- DRPSIAP :** Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.
- D.R.U.H :** Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- D.R.P.F.E.F :** Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- D.T :** Dépôt de Transit
- E.D.M- S.A:** Energie du Mali – Société Anonyme
- E.MA.TO. :** Entrepôts du Mali au Togo
- E.V:** Espace vert
- F.M:** Fréquence Moyenne
- G.I.E:** Groupement d'Intérêt Economique
- I.E.C:** Information, Education et Communication
- I.G.M:** Institut Géographique du Mali

- I.F.M:** Institut de Formation des Maîtres  
**I.N.P.S:** Institut National de Prévoyance Sociale  
**MHZ:** Méga Hertz  
**M.T:** Moyenne Tension  
**O.D.I.K:** Office de Développement Intégré du KARTA  
**O.N.G:** Organisation Non Gouvernementale  
**O.N.P. :** Office Nationale des Postes  
**O.P.A.M. :** Office des Produits Agricoles du Mali  
**O.R.T.M:** Office de Radiodiffusion Télévision du Mali  
**P.A.DE.C. :** Projet d'Appui au Développement Communautaire  
**P.A.C.E.DE.L:** Programme d'Appui aux Communes et au Développement Local  
**Pharmavet:** Pharmacie vétérinaire  
**P.RE.CA.C.T:** Projet de Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales  
**P.M.P.A.N.S.:** Programme des Meilleures Pratiques Agricoles Nutritionnelles et Sanitaires  
**P.U.S. :** Plan d'Urbanisme Sectoriel  
**R.A.C:** Réseau Administratif de Communication  
**R.G.P.H :** Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
**R.N. :** Route Nationale  
**S.D.A.U:** Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme  
**S.D.U:** Schéma Directeur d'Urbanisme  
**S.L.P.I.A:** Service Local de la Production et des Industries Animales  
**S.I.D.A:** Syndrome d'Immunodéficience Acquise  
**SO.NE.F:** Société NEMA et Frères  
**SO.TEL.MA:** Société des Télécommunications du Mali  
**T.I.C:** Technologie de l'Information et de la Communication  
**T.V:** Télévision  
**U.L.P.I.A :** Unité Locale de Production des Industries Animales  
**U.P.A:** Unité de Production Agricole  
**V.I.H:** Virus de l'Immunodéficience Humaine

## INTRODUCTION

### 1. Contexte de l'étude

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2009 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Koury et environs.

Ces études sont initiées dans un contexte marqué par la volonté affichée de l'Etat d'approfondir la décentralisation mise en œuvre à partir de l'adoption de la loi n° 96 – 059 du 04 novembre 1996 portant création des communes en République du Mali et qui vise à promouvoir le développement local.

### 2. Objectifs du SDU

#### 2.1. Objectif global

Le SDU est conçu de manière à améliorer les conditions et un meilleur cadre de vie des populations de la ville à travers la promotion d'un développement local et une cohérence spatiale renforcée.

Le SUD est un document de planification urbaine de 1<sup>er</sup> degré qui fixe pour une localité donnée la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la dite localité

La validité du SDU est de vingt (20) ans (2010-2029). Sa révision est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

#### 2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à:

- définir un nombre suffisant de lignes directrices pour donner une cohérence à l'environnement tout en sauvegardant la possibilité d'initiative privée et en maintenant des réserves foncières afin de pourvoir éventuellement aux exigences locales ;
- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique fiable.

### 3. Méthodologie

#### 3.1. Phase préliminaire

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (S.D.U.) étant un outil ayant pour finalité la maîtrise du développement urbain, son élaboration doit impliquer tous les acteurs urbains : Services Techniques, Municipalités, Partenaires au développement, Société Civile et Populations.

Le Bureau d'Etudes s'est attaché, dès la notification du marché, à prendre contact avec les différents acteurs aussi bien à Bamako qu'à Sikasso, Koutiala, Yorosso et Koury afin de définir avec eux une forme de collaboration permettant de remplir au mieux la mission assignée.

Une visite de terrain a été organisée suite à la publication de la décision portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du S.D.U. Cette visite a permis de :

- prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;
- obtenir la documentation disponible sur la ville de Koury: Monographie, Schéma d'Aménagement de la commune, Plan de Développement Economique Social et Culturel etc.... ;
- obtenir les différentes données se rapportant au site (nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zone d'extension, sites touristiques etc.).

Une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du S.D.U. a mis fin à cette mission.

Les travaux de topographie visant à l'actualisation du fond de plan de Koury et environs ont également été lancés.

#### 3.2. Phase Séminaire - atelier

L'approche participative a été la méthode utilisée. Elle a le double avantage de garantir la maîtrise du Schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le séminaire – atelier pour l'élaboration du S.D.U. de Koury et environs a regroupé pendant neuf (09) jours, les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le Bureau d'Etudes.

Les travaux se sont déroulés en deux (02) grandes étapes. Dans la première étape, il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ensuite les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les Autorités communales et la Société Civile.

La seconde étape correspond à la phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostique de la ville, a fait différentes propositions pour les aménagements, l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin les stratégies d'application du Schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par le Bureau d'Etudes et d'Urbanisme - Mamadou T. TRAORE (ESPACE) sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions Régionales et les services locaux des différents services techniques concernés par le S.D.U. ont été également conviés : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Institut Géographique du Mali, Bureau des Domaines et du Cadastre de Koutiala, Subdivision de l'Urbanisme et de l'habitat de Koutiala, Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Sikasso, Direction Régionale des Routes de Sikasso, Subdivision des Routes de Koutiala.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'adoption du Conseil Communal.

Le document adopté par délibération N°013 - 09/C C - KY du 10 Décembre 2009, le P.V. de délibération a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par Décision N°09 - 112/P-C - YSO du 11 Décembre 2009.

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT**

## I. PERIMETRE D'URBANISATION

### 1.1. Présentation

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Koury se confond avec les limites du territoire de la commune rurale de Koury.

Située dans la troisième région administrative de part et d'autre de la route nationale N°12, la commune rurale de Koury fait partie de la région culturelle de Miniankala.

Il s'agit d'une zone frontalière qui se trouve à:

- 28 km de Yorosso, chef - lieu de cercle ;
- 223 km de Sikasso, chef - lieu de région ;
- 480 km de Bamako.

La ville de Koury se situe à 12° 10' de Latitude Nord et 04° 48' de Longitude Ouest.

Le périmètre d'Urbanisation de Koury est limité:

- au Nord par la commune rurale de Yorosso ;
- au Sud par le Burkina Faso;
- au Nord – Est par la commune rurale de Menamba 1 ;
- à l'Est par la commune rurale de Mahou;
- au Nord - Ouest par la commune rurale de Karangana ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Ourikéla.

La superficie délimitée par le périmètre est d'environ 1.050 km<sup>2</sup> et la population en 2009 est estimée à 54.536 habitants, soit une densité de 51,94 habitants/km<sup>2</sup>.

Les informations relatives aux populations des villages, aux distances par rapport à Koury et leurs coordonnées géographiques sont indiquées dans le tableau n°01 ci- après:

**Tableau n°01: Noms des villages, populations, distances par rapport à la ville de Koury et coordonnées géographiques**

N°	Villages	Population	Distance (km)	Coordonnées géographiques	
				Latitude Nord	Longitude Ouest
1	DESSENA	759	08	12° 14'	4° 45'
2	DIARAMANA	2.054	23	12° 02'	4° 53'
3	DIENA	869	08	12° 06'	4° 49'
4	DOUNA	2.022	22	12° 03'	4° 47'
5	FOUNA	1.438	14	12° 10'	4° 54'
6	GOUELE	1.661	15	12° 06'	4° 53'
7	KONA	816	18	12° 06'	4° 41'
8	MOUGNA	238	05	12° 09'	4° 46'
9	N'GOROLA	3.647	15	12° 04'	4° 48'
10	NIOUGOUARA	2.066	20	12° 15'	4° 43'
11	OUAKONA	1.617	22	12° 02'	4° 49'
12	PIKORO	1.373	07	12° 11'	4° 53'
13	SAKONI	728	11	12° 13'	4° 51'
14	SANE	1.171	05	12° 13'	4° 47'
15	TANDIO	3.299	28	12° 10'	4° 57'
16	TIANKORO	469	07	12° 09'	4° 46'
17	KOURY	9.378	0	12° 10'	04° 48'
	<b>TOTAL</b>	<b>33.705</b>			

Source: R.G.P.H. – 1998- Bureau ESPACE

## 1.2. Raisons du choix

Les raisons du choix résident dans les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Koury et leur inter dépendance socio-économique et culturelle.

En effet, les populations des villages bénéficient des équipements administratifs, scolaires, socio- sanitaires et marchands de la ville de Koury qui elle aussi bénéficie de leurs produits agro- sylvo pastoraux.



## II. HISTORIQUE

Le village de Koury fut vraisemblablement fondé vers le 13<sup>ème</sup> siècle par un chasseur Minianka qui s'appelle Zégué SANOU, venu de l'actuel Burkina Fasso.

Au cours de son aventure, il découvrit un site giboyeux sur lequel il s'est installé. Par la suite, il remarqua que le sol est très fertile.

La richesse du sol incita des chasseurs Diawambé venus du village de Wolon (actuelle région de Ségou), sous la conduite d'Idrissa DAO à demander l'autorisation à Zégué SANOU de s'installer à côté de lui.

La fertilité du sol, en bambara « Dugu kolo ka guiri », serait à l'origine du nom Koury par déformation du mot « Guiri ».

A la suite des conflits internes Zégué SANOU aurait déménagé à Fintiala, actuel 5<sup>ème</sup> quartier.

Koury célèbre particulièrement les cérémonies rituelles avec les villages de Sané, Tandio et Mougna.

La ville fut érigée en chef lieu d'arrondissement en 1959.

A la faveur de la décentralisation Koury devint en 1996 le chef lieu de la commune rurale de Koury qui comprend la ville de Koury et seize (16) autres villages.

### **Les chefs de village et de canton qui se sont succédé sont:**

1. Kader DAO ;
2. Kèlètigui DAO;

### **Les chefs de village qui se sont succédé sont:**

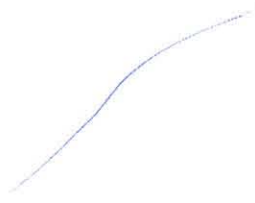
- 1 Aboubacar DAO;
- 2 Souleymane DAO ;
- 3 Adama Koro DAO;
- 4 Magnan DAO;
- 5 Namory DAO
- 6 Mansa DAO;
- 7 Amadou DAO;
- 8 Daoula DAO ;
- 9 Karamoko DAO ;
- 10 Noutié DAO ;
- 11 Bèjma DAO.
- 12 Mory DAO.

A la mort de Mory DAO en 2004, Mama DAO assura l'intérim pendant 5ans.

A la mort de ce dernier la chefferie est vacante.

**Les chefs d'arrondissement et sous préfet qui se sont succédé sont:**

1. Mamadou BAH, d'Août 1959 à juin 1961;
2. Mory COULIBALY, du 20 juin au 18 septembre 1961;
3. Kalifa DAO, de Septembre 1961 à Août 1962 ;
4. Demba SOW, d'Août 1962 à avril 1964 ;
5. Djiguiba DIAKITE, d'Avril 1964 à Mai 1967;
6. Gaoussou COULIBALY, de mai 1967 à juin 1969;
7. Dossemé COULIBALY, de juin 1969 à août 1973;
8. Sagaba CAMARA, d'août 1973 septembre 1976;
9. Amadou DIOP, de septembre 1976 à septembre 1977;
10. Abdoulaye BILL, de septembre 1977 à février 1981;
11. Amadou Tahirou TALL, de février 1981 à mars 1982;
12. Alpha Baye SANOGO, de mars 1982 à février 1983;
13. Bréhima DIAWARA, de février 1983 à janvier 1984 ;
14. Abdoulaye KEITA, de janvier 1984 à décembre 1988 ;
15. Sita SOUNTOURA, de décembre 1988 à septembre 1990;
16. Ibrahim Ag. CHEIBANE, de septembre 1990 à octobre 1992 ;
17. Hamidou Hama MAIGA, d'octobre 1992 à septembre 1995 ;
18. Oumar Ibrahim MAIGA, de septembre 1995 à octobre 2003 ;
19. Mohamed Ould Sidi Mohamed, d'octobre 2003 à juin 2006 ;
20. Macki Marc DACKO, de juin 2006 à janvier 2007 ;
21. Ibrahim TRAORE, de janvier 2007 à nos jours.



### III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

#### 3.1. Evolution du site

##### 3.1.1. Période pré coloniale

D'une superficie d'environ 70ha, la ville se limitait aux anciens noyaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quartiers et le village de Fintiala, appelé présentement 5<sup>ème</sup> quartier.

Le 5<sup>ème</sup> quartier (Fintiala) situé à environ 2km de la ville aurait existé avant la ville de Koury.

##### 3.1.2. Période coloniale

Avec une superficie d'environ 80ha, la ville s'est agrandie:

- du côté Nord des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quartiers pour donner naissance aux premiers noyaux des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartiers ;
- du côté Sud par l'extension des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quartiers.

On assista pendant cette période à la création du dispensaire dont les locaux sont présentement occupés par la Mairie, à la construction du centre de santé et des locaux du marché.

##### 3.1.3. Période post coloniale

C'est après l'indépendance que la ville s'est beaucoup agrandie avec l'extension:

- du 1<sup>er</sup> quartier au Sud et à l'Est ;
- du 2<sup>ème</sup> quartier au Sud ;
- du 3<sup>ème</sup> quartier à l'Ouest ;
- du 4<sup>ème</sup> quartier au Nord.

Pendant cette période, on assista entre autres à la construction des bureaux de l'Arrondissement, des bureaux de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, des bureaux de la Douane, des salles de classes des écoles A, B et C, des bureaux du Service Local des Impôts, etc.

La superficie de ces extensions est environ 865ha.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

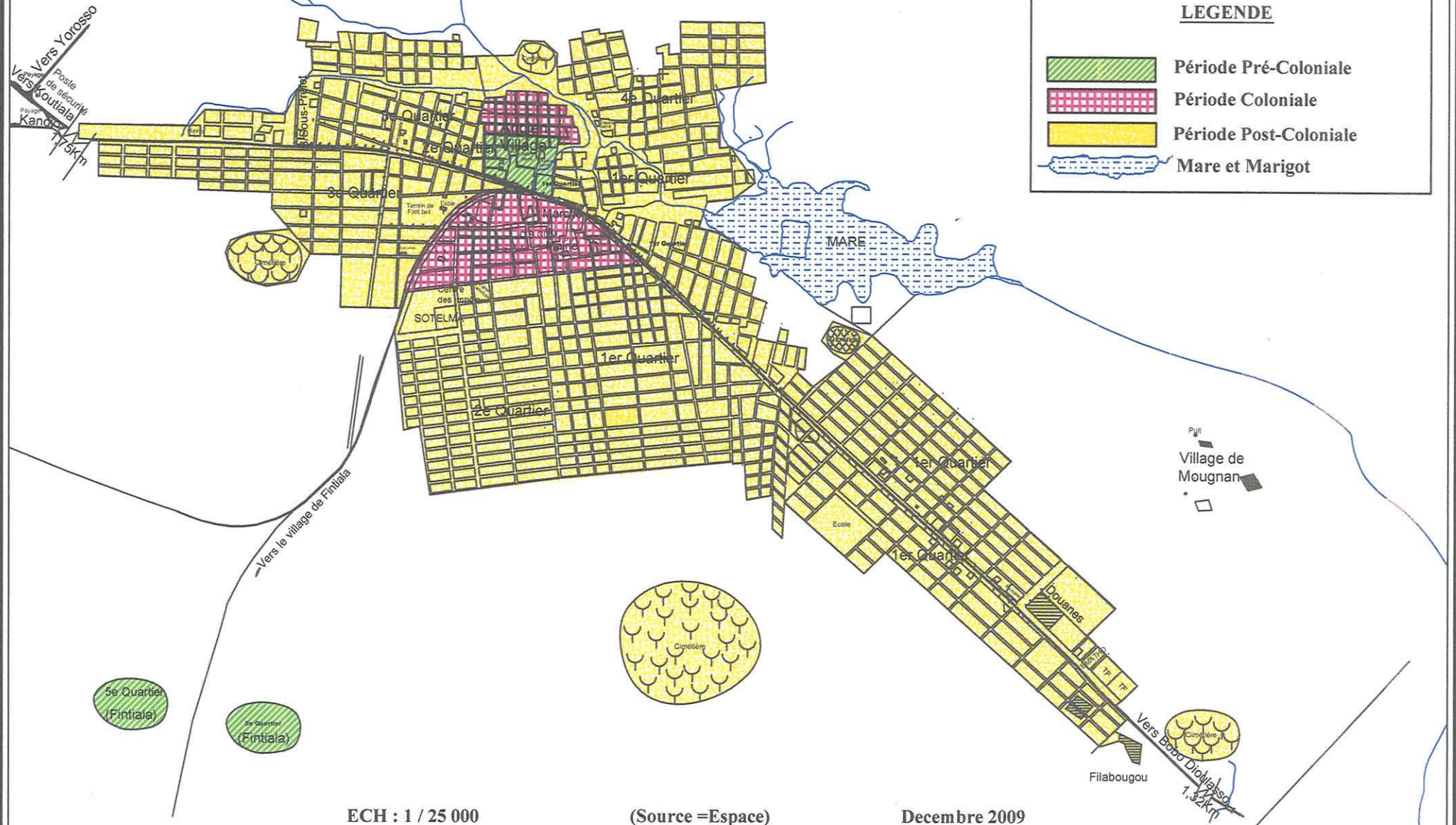
Planche N° 02



## EVOLUTION DU SITE

### LEGENDE

-  Période Pré-Coloniale
-  Période Coloniale
-  Période Post-Coloniale
-  Mare et Marigot



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

### 3.2. Occupation du site

La ville couvre une superficie d'environ **1015 ha**, constituée de trois (03) types de zones qui sont:

- les zones d'habitat ;
- les zones d'activités ;
- les zones boisées.

La ville de Koury comprend cinq (05) quartiers officiels qui sont : 1<sup>er</sup> quartier, 2<sup>ème</sup> quartier, 3<sup>ème</sup> quartier, 4<sup>ème</sup> quartier et 5<sup>ème</sup> quartier.

Situé à environ 2 km de la ville, le 5<sup>ème</sup> quartier appelé également Fintiala fut fondé par Zégué SANOU qui serait le fondateur du village de Koury.

#### 3.2.1. Zones d'habitat

Elles couvrent une superficie d'environ **700ha** et comprennent les tissus anciens, les tissus tramés, les cimetières et la mare « Tona ».

- **Tissus anciens:** ils concernent le noyau ancien et le 5<sup>ème</sup> quartier. Ces tissus sont caractérisés par:
  - l'irrégularité de la maille ;
  - la sinuosité des rues dont la largeur varie de 1,5 à 2m ;
  - la précarité des matériaux de construction ;
  - l'exiguïté de certaines parcelles.

La taille moyenne des parcelles est de 400m<sup>2</sup>. Les habitations sont généralement construites en banco, couvertes de terres battues ou parfois de tôles.

La plupart des murs de clôture et des annexes de ces habitations sont en ruine.

- **Tissus tramés:** ils couvrent la majeure partie de la ville avec des parcelles non mises en valeur et la partie restructurée du côté Sud – Est du 1<sup>er</sup> quartier. La taille moyenne des parcelles est de 400m<sup>2</sup>.

La partie centrale est clairsemée de maisons en ruine construites en banco. Les côtés Est et Ouest sont en formation avec des constructions en matériaux durables.

La maille est régulière avec des rues droites dont la largeur varie de 15 à 20m.

- **Cimetières :** au nombre de cinq (05) ils sont repartis comme suit :

- un (01) au Nord de la ville ;
- un (01) au Sud de la ville ;
- deux (02) à l'Est de la ville ;
- un (01) à l'Ouest de la ville.

- **Mare « Tona » :** située au Nord – Est de la ville, il recueille les eaux provenant du Nord – Ouest à travers les rigoles.

### 3.2.2. Zones d'activités

D'une superficie d'environ **30ha**, elles sont constituées par la zone commerciale, la zone administrative et la zone de maraîchage.

- **Zone commerciale**: située au centre-ville et au Sud de la RN12, il est à cheval entre les 1ers et 2èmes quartiers.

Le centre commercial regroupe le marché entouré de hangars couverts en tôle ou en paille, de boutiques et de magasins de stockage des denrées de première nécessité, le C.S.COM, la Mairie, la mosquée en chantier et la place de prière.

Les boutiques et les magasins sont en banco, en semi – dur et en dur avec des couvertures en tôle.

- **Zone administrative**: elle comprend trois (03) entités qui sont:

- une première entité située à l'Ouest et qui regroupe les bureaux du Sous- Préfet, de la C.M.D.T, du Poste forestier et du service de production d'électricité (Yeelen Kura);
- une deuxième entité située à l'Est et regroupant les bureaux de la douane, de l'agence E.MA.TO et les bureaux de transit.

Les bâtiments sont pour la plupart en dur et couverts en tôle.

- et une troisième entité constituée par la Brigade Territoriale de la Gendarmerie à l'Ouest, le Centre des Impôts et les bureaux de la SO.TEL.MA au Sud.

Les bâtiments sont en dur avec des couvertures de tôle.

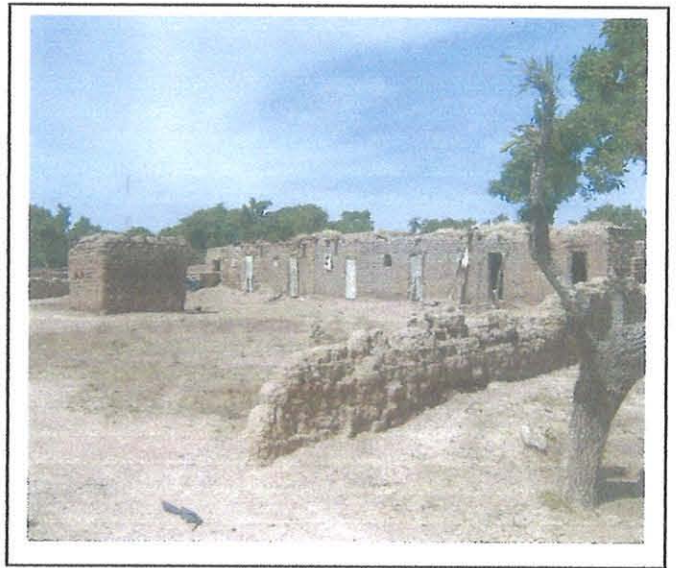
- **Zone de maraîchage**: elle est située au Nord-Est de la ville entre la mare «Tona» et les habitations.

### 3.2.3. Zones boisées

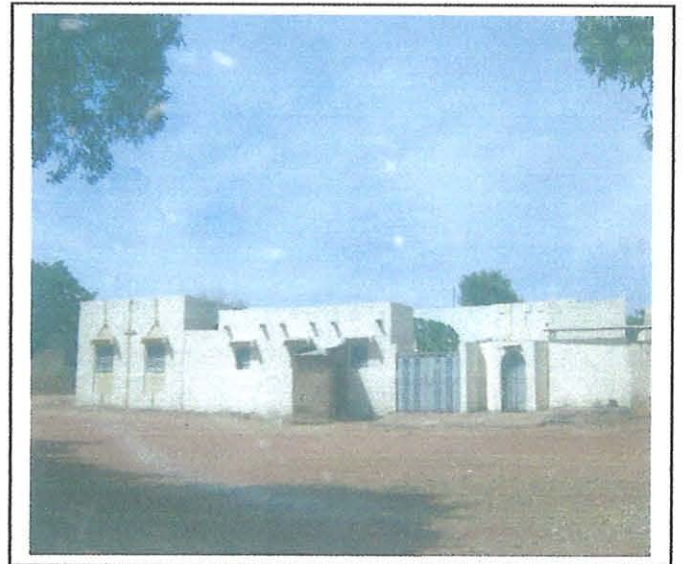
D'une superficie d'environ **285 ha**, elles sont constituées par :

- l'espace situé au Nord autour du bois sacré «Manty»;
- les espaces boisés de manguiers et de karités, situés à l'Est de la ville;
- l'espace planté d'eucalyptus à l'Ouest.

## HABITATION



**Habitation Traditionnelle.**



**Habitation Moderne**

### 3.3. Analyse du site

#### 3.3.1. Aspect physique

- **Relief** : relativement plat, il est constitué :

- de plaines situées vers les côtés Sud et Est de la ville;
- des élévations situées au Nord – Ouest sur la route de Yorosso (4m d'altitude) et au Sud de la ville (3m d'altitude à Fintiala).

- **Climat**: la ville est située entre les isohyètes 500 et 1200mm. Elle a un climat de type soudanien caractérisé par deux (02) saisons distinctes, une saison sèche qui dure de novembre à avril et une saison pluvieuse de mai à octobre.

- **Température**: la température moyenne annuelle est de 38°C. L'amplitude thermique annuelle est de 18°C.

- **Pluviométrie**: les données relatives à la pluviométrie des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau n°02 ci - près:

**Tableau n°02 : Pluviométrie des cinq (05) dernières années (2005 – 2009)**

N°	Années	2005	2006	2007	2008	2009
	Pluviométrie					
1	Quantité de pluie (mm)	568,5	1.107	1.121	936,5	1.051,5
2	Nombre de jours	40	70	68	60	54

**Source** : Secteur Agriculture de Koury.

La pluviométrie annuelle la plus abondante a été enregistrée en 2007 et la plus déficitaire en 2005.

- **Vent**: les types de vent rencontrés sont l'harmattan (est un vent sec qui souffle du Nord – Est au Sud-Ouest, du mois de novembre au mois d'avril) et la mousson (est un vent chaud et humide qui souffle du Sud - Ouest au Nord -Est, du mois de mai au mois d'octobre).

- **Végétation et sols** : moins dense la végétation est de type savane arborée et arbustive, dominée par les espèces végétales telles que: *Parkia biglobosa*, *Guiera senegalensis* et *Combretum*. Les espèces en voie de disparition répertoriées sont : *Bombax costatum* (boubou), *Pterocarpus erinaceus* (guenou), *Isobertinia doka* (chô) et *Azalia africana* (lingué). Parmi les onze (11) espèces protégées par la loi, la zone compte deux (02) espèces que sont : *Vitellaria paradoxa* (karité) et *Parkia biglobosa* (néré).

**Tableau n° 03 : Espèces végétales rencontrées**

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Noms français
2	<i>Parkia biglobosa</i>	Nèrè	Néré
3	<i>Guiera senegalensis</i>	Koundiè	-
4	<i>Combretum migrantum</i>	N'golobè	-
5	<i>Bombax costatum</i>	Boubou	Kapokier
6	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Guenou	-
7	<i>Isobertinia doka</i>	Chô	-
8	<i>Azalia africana</i>	Lingué	-
9	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Chi	karité

**Source**: Service Eaux et Forêts - Koury

Quant aux sols, ils sont dominés par le type sablonneux. La partie Nord de la ville a un sol argileux et le côté Est (sortie de la ville) est surtout gravillonnaire.

- **Reserve Forestière:** située à l'Ouest de la ville de Koury et contiguë au poste de contrôle communément appelé D.T.R. (Droit de Traversée Routière), elle a une superficie de 70ha.

Cette forêt est sérieusement menacée surtout avec le problème du droit d'usage (pharmacopée, bois de chauffe et autres à des fins coutumiers ainsi que le pâturage des animaux).

- **Faune:** jadis giboyeuse, la faune est très pauvre à cause de la destruction du couvert végétal et du braconnage. Cependant on y rencontre des singes, des phacochères, des lapins, des pintades sauvages, des perdrix, des écureuils et des reptiles. Il a été signalé également le passage des éléphants dans la zone.

- **Hydrographie:** la ville est arrosée pendant l'hivernage par des rigoles et des ravins intermittent et une mare appelée «Tona» située au Nord- Est.

La mare est alimentée par des rigoles et des ravins temporaires ruisselant du côté Nord – Est. Une fois débordée l'eau continue son parcours vers la sortie Est au niveau du village de Tièrè.

### 3.3.2. Contraintes

Elles sont constituées par les contraintes physiques et culturelles

- **Contraintes physiques:** ce sont la mare « Tona » située au Nord – Est et la réserve de karités située à l'Est de la ville.

- **Contraintes culturelles:** elles sont constituées par des lieux sacrés où les populations font des sacrifices à l'approche de la période hivernale et en cas de difficultés survenues dans la ville (épidémie, conflits internes etc.). Ce sont :

- ❖ le bois sacré « Manty » situé au Nord de la ville;
- ❖ les lieux sacrés « Bombara, Banankoro et Samou » situés dans l'ancien noyau de la ville ;
- ❖ le lieu sacré « Dialatoukoro » situé au Nord – Est de la ville.

- **Contrainte juridique:** elle est constituée par la réserve de karité.

### 3.3.4. Gestion foncière

L'attribution des parcelles à usage d'habitation se fait principalement par les autorités communales et de moins en moins par les chefs coutumiers.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

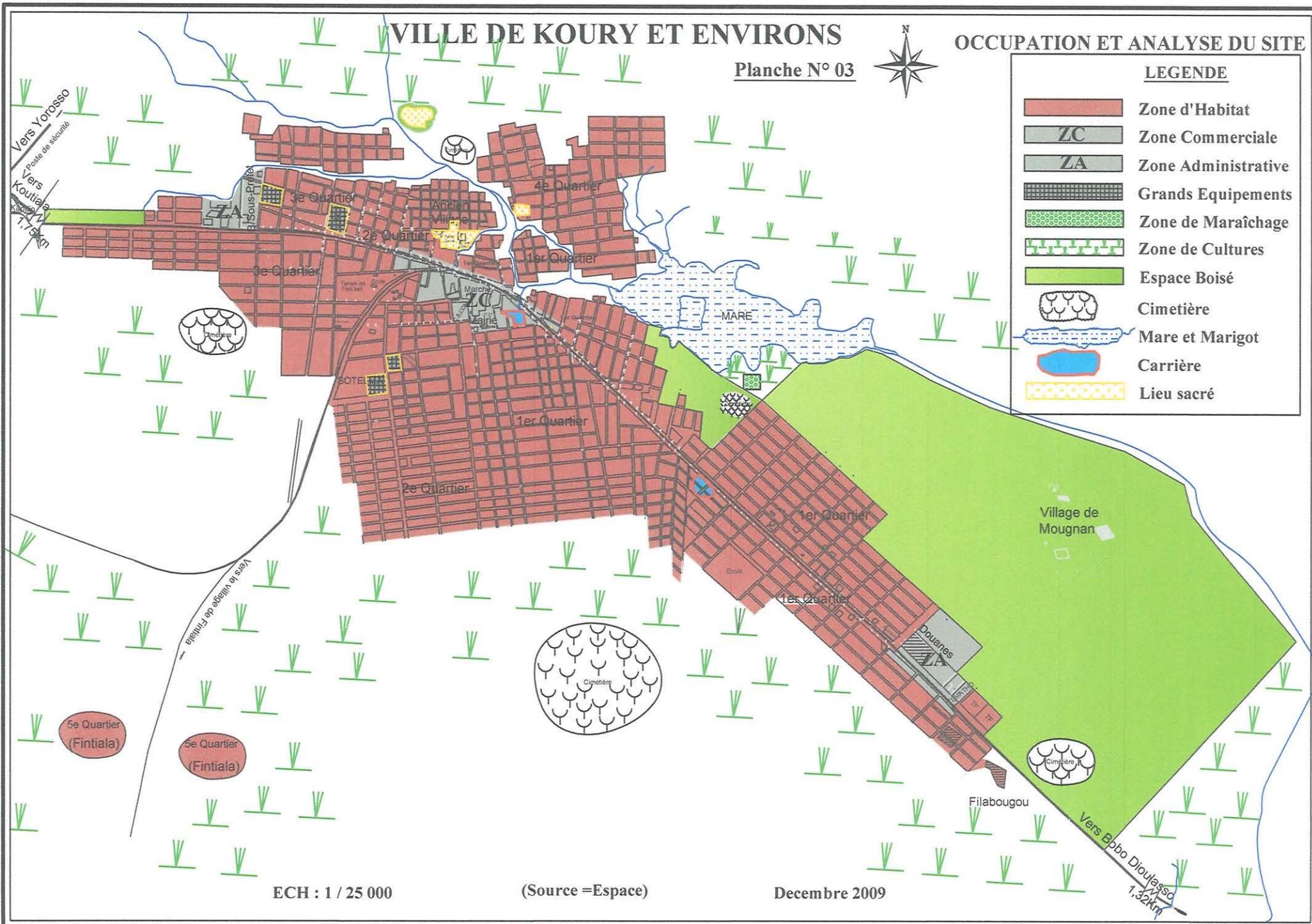
Planche N° 03



## OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

### LEGENDE

	Zone d'Habitat
	Zone Commerciale
	Zone Administrative
	Grands Equipements
	Zone de Maraîchage
	Zone de Cultures
	Espace Boisé
	Cimetière
	Mare et Marigot
	Carrière
	Lieu sacré



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

Vers Bobo Dioulasso  
1,32km

## CONTRAINTES PHYSIQUES



**Réserve de Karité**



**Mare «Tona»**

#### IV. DEMOGRAPHIE

##### 4.1. Composition de la population

La population de la ville de Koury est composée essentiellement de Miniankas, de Sarakolés, de Bobos, de Dogons, de Peuls, et de Bambaras.

La langue la plus parlée est le bambara.

L'islam est la religion dominante.

##### 4.2. Structure de la population

La répartition de la population par tranche d'âge et par sexe n'est pas disponible pour la ville mais pour la commune.

Les résultats définitifs du RGPH 2009 n'étant pas disponibles, les données sur la répartition de la population par tranche d'âge et par sexe se réfèrent à ceux de 1998 et sont indiquées dans le tableau n°03 ci-après:

**Tableau n°03 : Structure de la population par tranche d'âge et par sexe**

N°	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		Masculin	Féminin	
1	0-4	3.300	3.274	6.574
2	5-9	3.202	3.069	6.271
3	10-14	2.120	2.064	4.184
4	15-19	1.581	1.858	3.439
5	20-24	1.262	1.419	2.681
6	25-29	1.001	1.195	2.196
7	30-34	1.004	931	1.935
8	35-39	753	766	1.519
9	40-44	551	592	1.143
10	45-49	413	377	790
11	50-54	368	395	763
12	55-59	332	252	584
13	60-64	294	271	565
14	65-69	177	134	311
15	70-74	179	126	305
16	75-79	77	46	123
17	80 et +	134	88	222
18	<b>TOTAL</b>	<b>16.748</b>	<b>16.857</b>	<b>33.605</b>

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali - Année 1998

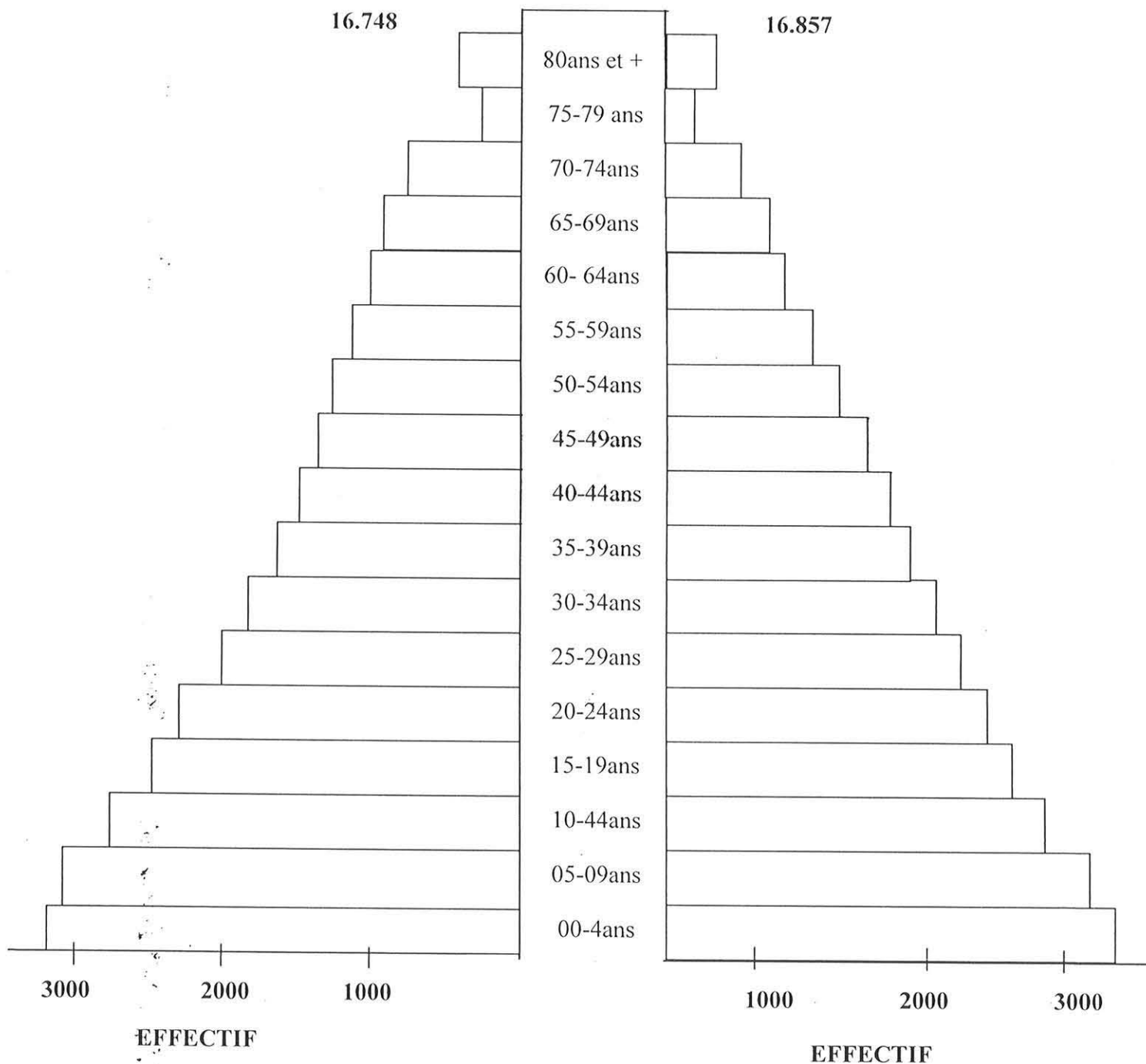
Pyramide des âges de la commune de Koury

HOMMES

FEMMES

16.748

16.857



Les données socio – démographiques de la ville de Koury sont indiquées dans le tableau n°04 ci-après:

**Tableau n°04 : Données Socio – Démographiques**

N°	Année	Population			Ménages	Concessions	Personnes par ménage	Personnes par concession	Ménages par concession
		H	F	T					
1	1976	1.414	1.423	2.837	580	342	4,89	8,30	1,7
2	1987	2.696	2.660	5.356	927	729	5,78	7,35	1,27
3	1998	4.877	4.501	9.378	1.682	1.113	5,58	8,43	1,51

**Source:** Recensements 1976, 1987 et 1998.

En 1976, la population masculine était de 49,84% contre 50,16% pour les femmes ;

En 1987, la population masculine était de 50,34% contre 49,66% pour les femmes ;

En 1998, la population masculine était de 52,00% contre 48,00% pour les femmes.

Il ressort de ces données que la population masculine croit plus vite que la population féminine.

Le nombre de personnes par ménage est passé de 4,89 en 1976 à 5,58 en 1998.

Le nombre de personnes par concession qui était de 8,30 a augmenté pour atteindre 8,43 en 1998.

#### **4.3. Mouvements migratoires**

L'émigration se fait en grande partie en direction des villes de Niono, de Bamako et de la République de Côte d'Ivoire. Les immigrations proviennent surtout des villages de la commune et de la région de Mopti.

#### **4.4. Evolution, taux d'accroissement et projection de la population**

Selon les résultats définitifs des trois (03) recensements généraux de la population et de l'habitat, la population de la ville de Koury est estimée:

- en 1976, à 2.837 habitants ;
- en 1987, à 5.356 habitants ;
- en 1998, à 9.378 habitants.

La population a plus que triplé entre 1976 et 1998.

Le taux moyen d'accroissement observé entre 1976 et 1987 est de 5,947% et celui entre 1987 et 1998 est de 5,224%.

Ces taux se justifient par:

- la position géographique de la ville à la frontière entre le Mali et le Burkina Fasso ;
- l'accroissement des activités douanières;
- le retour et l'installation à Koury d'expatriés maliens au Burkina Fasso à la suite des conflits de 1975 et de 1985.

D'après les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2009, le taux moyen d'accroissement de la population de la commune de Koury est de 4,5%.

La projection de la population de la ville de Koury est faite à partir de ce taux de 4,5% estimée par la D.R.P.S.I.A.P. de Sikasso.

Les résultats de cette projection sont indiqués dans le tableau n°05 ci-après.

**Tableau n°05: Projection de la population**

N°	Année	Population
1	1998	9.378
2	2009	15.220
3	2019	23.635
4	2029	36.705

**Source:** ESPACE

Entre 2009 et 2029, soit 20 ans, la population de la ville va plus que doubler.

La population supplémentaire à loger sera de 21.485 personnes.

## V. ECONOMIE

L'économie de Koury est de façon générale basée sur le secteur primaire (agriculture, élevage, foresterie). Le commerce est aussi florissant grâce à sa position frontalière avec le Burkina Faso.

### 5.1. Secteur Primaire

Il est dominé par l'agriculture et l'élevage.

#### 5.1.1. Agriculture

- **Cultures céréalières:** elles sont pratiquées de façon extensive. Les principales céréales cultivées sont: le maïs, le mil, le sorgho, à côté desquels sont cultivés le riz de bas-fonds, le niébé, l'arachide et le Soja.

Les données des campagnes agricoles des quatre (04) dernières années sont indiquées dans les tableaux n°06, 07, 08 et 09 ci – après:

**Tableau n°06: Production et Rendements**

**Campagne 2005 – 2006**

Cultures Villages	Maïs			Mil			Sorgho			Riz		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Koury	30	1.500	45	50	1.000	50	110	1.150	126,5	2	1.000	2
Koury hameau	85	1.500	127,5	140	1.000	140	300	1.150	345	1	1.000	1
Fintiala	45	1.500	67,5	160	1.000	160	150	1.150	172,5	-	1.000	-
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>1.500</b>	<b>240</b>	<b>350</b>	<b>1.000</b>	<b>350</b>	<b>560</b>	<b>1.150</b>	<b>644</b>	<b>3</b>	<b>1.000</b>	<b>3</b>

Source : Service d'Agriculture de Koury.

**Tableau n°07: Production et Rendements**

**Campagne 2006 – 2007**

Céréales Villages	Maïs			Mil			Sorgho			Riz		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Koury	37	1.400	51,8	62	1.200	74,4	105	1.250	131,25	3	1.100	3,1
Koury hameau	60	1.400	84	160	1.200	192	288	1.250	360	2	1.100	2,1
Fintiala	120	1.400	168	160	1.200	192	150	1.250	187,5	1	1.100	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>1.400</b>	<b>303,8</b>	<b>382</b>	<b>1.200</b>	<b>458,4</b>	<b>543</b>	<b>1.250</b>	<b>678,75</b>	<b>6</b>	<b>1.100</b>	<b>6,3</b>

Source : Service d'Agriculture de Koury.

**Tableau n°08: Production et Rendements**  
**Campagne 2007 – 2008**

Céréales Villages	Mais			Mil			Sorgho			Riz		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Koury	15	2.000	30	15	1.000	15	42	1.000	42	3	1.100	3,3
Koury hameau	40	2.000	80	70	1.000	70	110	1.000	110	5	1.100	5,5
Fintiala	60	2.000	120	168	1.000	168	300	1.000	300	1	1.100	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>2.000</b>	<b>230</b>	<b>253</b>	<b>1.000</b>	<b>253</b>	<b>452</b>	<b>1.000</b>	<b>452</b>	<b>9</b>	<b>1.100</b>	<b>9,9</b>

Source : Service d'Agriculture de Koury.

**Tableau n°09: Production et Rendements**  
**Campagne 2008 – 2009**

Céréales Villages	Mais			Mil			Sorgho			Riz		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Koury	15	2.000	30	65	1.000	65	101	1.200	121,2	5	1.500	7,5
Koury hameau	160	2.000	320	165	1.000	165	225	1.200	270	5	1.500	7,5
Fintiala	90	2.000	180	160	1.000	160	151	1.200	181,2	3	1.500	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>	<b>2.000</b>	<b>530</b>	<b>390</b>	<b>1.000</b>	<b>390</b>	<b>477</b>	<b>1.200</b>	<b>572,4</b>	<b>13</b>	<b>1.500</b>	<b>19,5</b>

Source : Service d'Agriculture de Koury.

- **Cultures de rente:** les Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et Vivriers (SCPCV) travaillent autour du coton qui est la principale culture de rente.

Les activités agricoles sont en majorité exercées par des Unités de Production Agricole (U.P.A.) au nombre de cent quatre vingt onze (191) et les Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et Vivriers (SCPCV) au nombre de quatre (04).

Tableau n°10: Production et Rendements des quatre (04) dernières années

villages	Coton											
	Campagne 2005 - 2006			Campagne 2006 - 2007			Campagne 2007 - 2008			Campagne 2008 - 2009		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Koury	111	610	67,71	115	467	53,70	10	918	9,18	55	624	34,32
Koury hameau	254	610	154,94	185	651	120,43	26	918	23,87	154	930	143,22
Fintiala	167	610	101,87	169	1170	197,73	90	918	82,6	115	696	80,04
<b>TOTAL</b>	<b>532</b>	<b>610</b>	<b>324,52</b>	<b>469</b>	<b>-</b>	<b>371,86</b>	<b>126</b>	<b>918</b>	<b>115,65</b>	<b>324</b>	<b>-</b>	<b>257,58</b>

Source : Service d'Agriculture de Koury.

- **Cultures maraîchères**: elles sont très peu développées mais généralement pratiquées autour de la mare de Tona. Les cultures maraîchères sont : l'oignon, l'échalote, la tomate, la laitue, le chou de pomme, le gombo et le poivron.

Cette activité est pratiquée par l'association féminine « Faso Jigi Koury » qui regroupe trente quatre (34) femmes.

Les informations relatives aux surfaces et aux productions maraîchères de la ville sont indiquées dans le tableau n°11 ci-après:

Tableau n°11: Surfaces cultivées, rendements et production des cultures maraîchères

N°	Désignation	2007-2008			2008-2009		
		S (ha)	R (kg/ha)	P (Kg)	S (ha)	R (kg/ha)	P (Kg)
1	Oignon	0,25	1.400	350	0,25	1.600	400
2	Echalote	0,50	11.000	5.500	0,50	13.000	6.500
3	Tomate	0,25	14.000	3.500	0,25	15.000	3.750
4	Laitue	0,25	2.000	500	0,25	3.000	750
5	Choux pomme	0,25	17.000	4.250	0,25	21.000	5.250
6	Gombo	0,25	13.000	3.250	0,25	14.000	3.500
7	Poivron	0,25	2.000	500	0,50	4.000	2.000

Source : Service d'Agriculture de Koury.

- **Potentiel agricole** : il est important et concerne la ville de Koury et son hinterland.

Il est indiqué dans le tableau n°12 ci-après:

Tableau n°12: Potentiel agricole

N°	Désignations	Nombre	Localisation	Distance de Koury
1	Bas fonds (mare)	1	Koury	-
2	Ouvrage barrage bas fonds	1	Sané	5km
3	Mare aménageable	1	Tiankoro	7km
4	Mare aménageable	1	Mougna	5km

Source : Espace

### 5.1.2. Elevage

L'élevage occupe une place importante dans l'économie familiale. Elle constitue une activité d'appui indispensable pour l'agriculture. A cet effet deux (02) modes d'élevage sont pratiqués :

- l'élevage sédentaire ;
- l'élevage transhumant.

En outre deux (02) types d'éleveurs :

- les peuls sédentaires
- les agriculteurs.

Les données relatives au cheptel sont indiquées dans le tableau n°13 ci –après:

Tableau n°13: Données relatives à l'effectif du cheptel

N°	Année	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Porcins	Volaille
1	2007	800	400	200	80	300	2.000
2	2008	800	500	300	80	300	2.500
3	2009	70	600	300	100	300	3.000

Source : ULPIA Koury

- **Schéma pastoral:** le cercle de Yorosso en général et la commune de Koury en particulier ont été les zones pilotées en matière d'élaboration de schémas pastoraux. Ils ont été appuyés par l'ONG – AMEDD et JEKASY. C'est ainsi que quatre (04) pistes principales de 100m de largeur et de 104km de longueur ont été balisées reliant la commune au Burkina Faso.

Les pistes secondaires de 50m de largeur estimées à 220km de longueur ont été identifiées, mais non balisées. Ces pistes principales et secondaires sont du cercle et de la commune.

Les données relatives à l'exploitation du cheptel sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après:

**Tableau n°14: Marché à bétails**

N°	Année	Bovins		Ovins		Caprins		Camelin		Asins	
		Nbre	Prix (FCFA) Max Min	Nbre	Prix (FCFA) Max Min	Nbre	Prix (FCFA) Max Min	Nbre	Prix (FCFA) Max Min	Nbre	Prix (FCFA) Max Min
1	2008	1.088	150.000 75.000	2.500	25.000 15.000	1.080	20.000 7.500	24.000	1.500 1.000	720	45.000 25.000
2	2009	1.500	250.000 100.000	2.950	25.000 12.500	830	20.000 7.000	120.000	2.000 1.250	720	45.000 25.000

Source : ULPIA Koury

**Tableau n°15: Bétail à l'exportation**

N°	ANNEES	BOVINS	Pays
1	2009	1.218	Côte d'Ivoire
2	2008	882	Côte d'Ivoire
3	2007	798	Sénégal - Ghana
4	2006	714	Nigéria - Ghana

Source : ULPIA Koury

**Tableau n°16: Abattages Contrôlés**

N°	ANNEES	Bovins		Ovins		Caprins	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	2008	804	112.560	1.188	17.820	4.404	44.040
2	2009	756	15.840	225	30.375	8.388	83.880

Source : ULPIA Koury

### 5.1.3. Pêche

Une activité insignifiante jusqu'en 2009 en raison de l'insuffisance de cours d'eau importants.

**Tableau n°17: Espèces pêchées - 2009**

N°	Localités	Espèces		Total (kg)
		Silure (Kg)	Vana (Kg)	
1	Tona	2.000	29	2.029
2	Mougna	1.300	-	1.300
3	Tiankoro	100	-	100
4	Sané	2.265	40	2.309

Source : Service d'Agriculture Koury.

Ces mares et retenues d'eau ont été empoissonnées par la Direction Régionale de la Pêche en 2009 avec l'appui de Suisse Contact et vise à élever les poissons afin de générer des ressources. Ces lieux sont gérés et surveillés par des comités villageois composés des conseillers du chef de village et la population.

Les contraintes liées à l'activité sont entre autre :

- l'insuffisance de point d'eau ;
- l'insuffisance d'appui ;
- l'insuffisance d'équipements et d'intrants.

#### **5.1.4. Ressources forestières et fauniques**

Les principales ressources forestières sont : karité, Néré, Zaban, Tamarin, bois d'énergie et le charbon. Les activités de vente de bois et du charbon sont respectivement menées par les femmes et les jeunes hommes.

Les ressources fauniques ne sont pas importantes mais cependant on y rencontre quelques espèces qui sont : le lièvre, la perdrix, le singe, la biche et quelques reptiles (boas).

#### **5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire**

- **Atouts :**

- l'existence d'espace agricole exploitable;
- l'abondance de la pluviométrie;
- l'existence du schéma pastoral ;
- l'existence d'organisations paysannes ;
- l'accès aux soins des services vétérinaires.

- **Faiblesses :**

- la dépendance des aléas climatiques;
- la dégradation des sols ;
- l'insuffisance d'équipements et d'aliments bétail ;
- le manque de points d'eau aménagés pour l'abreuvement du cheptel;
- l'insuffisance d'espace pastoral;
- la dégradation des ressources forestières et fauniques ;
- l'inexistence de cours d'eau permanent pour la pêche.

## **5.2. Secteur secondaire**

### **5.2.1. Industrie**

Le secteur industriel n'est pas développé, mais il existe cinq (05) unités d'extraction du beurre de karité à Sané (5km), Pikoro (7km), N'Gorola (15km), Tandio (28km), et Douna (22km) toutes dans la commune de Koury. Une usine d'égrainage de coton à Karangana (chef – lieu de commune voisine) situé à 18km de Koury.

### **5.2.2. Artisanat**

Il constitue la principale activité du secteur secondaire. Les artisans évoluent dans le domaine de la boucherie, la mécanique, la forge, la menuiserie, la boulangerie, la maçonnerie, la photographie, la brasserie ‘‘Dolo’’, la couture, la teinture. Ils sont sur le point de former une association afin d'être affiliés à la chambre des métiers.

### **5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire**

- **Atouts:** Ce sont:

- l'existence des ressources humaines dans l'artisanat ;
- la disponibilité des matières premières.

- **Faiblesses:**

- l'insuffisance d'équipements;
- les difficultés d'écoulement des produits locaux;
- le manque d'organisation ;
- le manque de maison d'artisans.

## **5.3. Secteur tertiaire**

### **5.3.1. Commerce**

Le marché de Koury constitue le principal pôle commercial du cercle de Yorosso.

Les informations sur le marché de Koury sont indiquées dans le tableau n°18 ci-après:

**Tableau n°18 : Installation du marché de Koury**

N°	Années	Boutiques	Hangars	Étalagistes
1	2007	365	-	
2	2008	397	48	
3	2009	389	16	265

**Source :** Chambre de Commerce et d'Industrie de Koury

Les boutiques appartiennent à des particuliers. Les hangars sont des installations marchandes de la Mairie. Elle se propose de construire des hangars de façon progressive.

Les problèmes de la gestion de ce marché qui sont en passe d'être résolus avec l'implication des partenaires sont l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion du marché.

Le lundi est le jour officiel de foire de Koury même si le marché reste relativement animé tous les jours.

### 5.3.2. Transport

Le transport occupe une place importante dans l'économie de la ville grâce à sa position stratégique sur la RN12 ayant induit certaines activités comme la gargoterie, le petit commerce.

Le tableau n°19 ci – après nous fait ressortir l'évolution du parc automobile.

Tableau n°19 : Evolution du parc automobile

N°	Désignation	2006	2007	2008	2009
1	Mini cars de 22 places	12	10	7	10
2	Camions	5	7	10	13
3	Moto taxi	-	-	-	1

**Source :** Syndicat des Transporteurs de Koury.

Ces moyens de transport appartiennent à des particuliers de Koury.

Nous constatons :

- une stagnation du nombre des mini cars due à la concurrence des cars ;
- une augmentation du nombre de camions qui reflète le dynamisme dans le domaine des échanges et du secteur des BTP ;
- une apparition du moto-taxi pour les besoins de déplacement urbain.

Le transport s'effectue sur les axes inter – urbains et internationaux.

Le tableau n°20 ci – après nous donne les différents axes.

Tableau n°20: nombre de véhicules sur les axes routiers

N°	Localité de départ	Localité d'arrivée	Distance (km)	Nombre de véhicule et type		
				Camions	Mini bus	Cars
1	Burkina Faso	Koury	22	11	5	-
2	San		142	3	-	-
3	Mopti		360	5	4	6
4	Sikasso		219	1	1	-
5	Koutiala		96	10	7	1
6	Boura		55	-	1	-
7	Kiffoso		45	-	1	-
8	Yorosso		27	3	3	-

**Source:** Syndicat des Transporteurs de Koury.

La fréquence des véhicules est journalière.

Les difficultés liées à l'activité sont:

- le manque de gare routière,
- le mauvais fonctionnement des activités du syndicat.

### **5.3.3. Administration**

La ville de Koury abrite la représentation des services déconcentrés de l'Etat et les services décentralisés.

Les services administratifs de Koury sont: Bureau du Sous Préfet, Mairie, Poste Forestier, Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA), Sous Secteur de l'Agriculture, Poste de Service Vétérinaire, CMDT, SOTELMA, Service Local des Impôts, Service Local de la Poste, Bureau des Douanes, Agence E.MA.TO., Service Local de l'Observatoire du Marché Agricole, Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire, Service de Production d'Electricité (Yeelen-Kura).

### **5.3.4. Institutions financières**

La liste des institutions financières et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau n°21 ci après:

**Tableau n°21: Institutions financières**

N°	Nom	Statut	Domaine d'intervention	Localisations
1	Money Gram BNDA	Banque commerciale	Epargne/crédit, transfert d'argent	1 <sup>er</sup> quartier
2	Kafo Jiginew	Coopérative de Crédit (IMF)	Epargne/crédit, transfert d'argent	1 <sup>er</sup> quartier
3	CANEF	Coopérative de crédit (IMF)	Epargne/crédit, transfert d'argent	1 <sup>er</sup> quartier

**Source :** ESPACE

La Banque « ECOBANK » n'est pas représentée dans la ville de Koury. C'est l'Agence de Koutiala qui vient tous les lundis (jour de foire) pour les opérations ponctuelles.

### **5.3.5. Organisations non gouvernementales (ONG) et partenaires au développement:**

La liste des ONG et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau n°22 ci après:

**Tableau n°22: ONG et leurs domaines d'intervention**

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	AMEDD (Association Malienne d'Eveil au Développement Durable)	- Economie locale et développement solidaire - Gestion des ressources naturelles - Agriculture et recherche
2	IDS (Initiative pour le Développement et la Solidarité)	- Santé, Développement local, Education
3	GRADECOM (Groupe Recherche Action Développement Communautaire).	- Education, environnement, hydraulique ; - Santé, agriculture, crédit épargne.
4	AJA – MALI (Action Jeunesse Action)	Education, Santé
5	SAVE THE CHILDREN	Education, Santé, Sécurité Alimentaire

**Source :** Coordination locale des ONG de Koury

La liste des partenaires au développement et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau n°23 ci après:

**Tableau n°23: Partenaires au développement et leurs domaines d'intervention**

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	LUX DEVELOPPEMENT	- Santé, Gouvernance, Hydraulique, Assainissement - Sécurité alimentaire
2	UTM MUTUALITE (Unité Technique de la Mutualité)	- Santé

Source : Coordination locale des ONG de Koury (2009)

### 5.3.6. Prestataires de services

La liste des prestataires de services et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau n°24 ci après:

**Tableau n°24: Prestataires et leurs domaines d'intervention**

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	E.M.S (Entreprise Mamadou SANOU)	Travaux publics (bâtiments, pont, hydraulique)
2	SSD-YK (Société des Services décentralisés Yeelen Kura)	Electrification rurale
3	LOFOMON (en Minianka Nouvelle eau)	Agriculture, éducation, décentralisation
4	TRANSIT	Transport, commerce
5	SABU NYUMAN	Assurance
6	KOUA DIOMA	Santé animale

Source : Coordination locale des ONG de Koury (2009)

### 5.3.7. Tourisme

Il y a l'insuffisance d'infrastructures touristiques à Koury. Mais sur le plan culturel, il existe les masques de Koury appelé "LOH" et le bois sacré appelé Manty.

### 5.3.8. Atouts et Faiblesses

- **Atouts** : les atouts du secteur tertiaire sont:

- la position géographique de la commune qui en fait un lieu d'échanges;
- le dynamisme des secteurs primaire et secondaire.

- **Faiblesses** : les faiblesses du secteur tertiaire sont:

- le manque de locaux pour certains services;
- le manque d'organisation des différents acteurs;
- l'inexploitation des ressources touristiques.

## VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

### 6.1. Voirie

La voirie est constituée de voies primaires (routes nationales), de voies secondaires et de voies tertiaires. Le réseau est de type linéaire avec la RN12 comme colonne dorsale.

Les voies Est-Ouest ont reçu des numéros pairs et celles Nord – Sud des numéros impairs.

#### 6.1.1. Voies primaires

Elles comprennent des tronçons de routes nationales qui sont:

- **Voie n° 4 (V4 tronçon de la RN12):** elle traverse la ville d'Ouest en Est sur une distance de 11km. Son emprise varie de 25 à 30m. Elle est bitumée et en mauvais état ;

- **Voie n°1 (V1 tronçon de la RN14):** elle va du rond point sur la RN12 et a une longueur de 5km dans la ville avec une emprise de 30m. Elle est bitumée et en bon état.

Elles ont une longueur totale de 16km.

#### 6.1.2. Voies secondaires

Elles sont constituées par les pistes et leur pénétrante dans la ville et de quelques rues qui de part leurs positions et leurs fréquentations jouent un rôle important au niveau du réseau. Elles comprennent les voies aménagées et les voies non aménagées.

Les voies aménagées sont :

- **la Voie n° 9 (V9):** ancien tracé de la RN12 (route de Koutiala), elle va du poste du contrôle routier (RN12) et passe près du village de Fintiala pour aboutir à la RN12 au niveau du Pont n°6 (P6). Elle a une longueur de 5km et une emprise variante de 30m et 20m. Elle est en latérite et en mauvais état.

- **la Voie n° 12 (V12) :** elle va du poste du contrôle routier au village de Tandio. Elle a une longueur de 2km et une emprise de 10m. Elle est en latérite et en mauvais état.

Les voies non aménagées sont :

- **la Voie n° 3 (V3):** elle limite la ville à l'Ouest. Elle a une longueur de 0,15Km et une emprise de 10m;

- **la Voie n° 2 (V2):** elle relie la RN12 à la V17 longeant le marigot. Elle a une longueur de 1,5Km et une emprise de 10m. Elle joue le rôle de voie de berge;

- **la Voie n° 5 (V5):** voie Nord – Sud qui relie la voie de berge (V2) au Sud de la ville en passant devant le bureau du Sous Préfet. Elle a une longueur de 0,8Km et une emprise de 12m.

- **la Voie n° 7 (V7):** allant du Nord au Sud sur une distance de 1Km, elle traverse la RN12 près de la Gendarmerie pour aboutir à la colline avec une emprise de 10m.

- **la Voie n° 8 (V8):** voie Est - Ouest allant de la V3 à la V11 en passant au Sud de l'école et du terrain de football. Elle a une longueur de 0,6Km et une emprise de 10m.

- **la Voie n° 13 (V13):** elle relie le nord de la ville à la RN12 en traversant les secteurs Koko et Kadokin du 1<sup>er</sup> quartier. Elle a une longueur de 1km et une emprise de 12m ;

- **la Voie n° 10 (V10):** elle part du Sud – Est de Filabougou traverse les voies V21, V19, V17, V15, V11, longe la V9 pour aller vers Fintiala avec une bretelle vers le village de N'Gourlé. Elle a une longueur de 6Km et une emprise de 12m ;

- **la Voie n° 15 (V15):** voie Nord – Sud, elle relie la V10 à la V17 en traversant la RN12. Elle a une longueur de 1,05Km et une emprise de 10m ;

- **la Voie n° 16 -(V16):** elle relie la voie n°17 (V17) à la voie n°9 (V9) en traversant la V4 (RN12), la voie n°15 (V15), la voie n°23 (V23) et la voie N°11 (V11). Elle a une longueur de 1,4Km et une emprise de 15m;

- **la Voie n° 17 (V17):** elle va du pont n°6 (P6), longe la mare de Tona et traverse la RN12 pour descendre vers les cimetières au Sud. Elle a une longueur de 1,1Km et une emprise de 10m.

- **la Voie n° 11 (V11):** elle va de la V8 à la colline en passant par le centre des Impôts et la SOTELMA. Elle a une longueur de 1,2Km et une emprise de 10m.

- **la Voie n° 6(V6) :** elle part de la RN12 pour aboutir aux cimetières côté Nord – Est de Koury en longeant le service de la Douane. Elle a une longueur de 1,9Km et une emprise de 12m.

- **la Voie n° 19 (V19) :** elle relie la V10 à la V6 en traversant la RN12. Elle a une longueur de 0,7Km et une emprise de 10m ;

- **la Voie n° 21 (V21) :** elle relie la V10 à la V6 en traversant la RN12 au niveau de la Douane. Elle a une longueur de 0,4Km et une emprise de 10m ;

- **la Voie n° 23(V23):** elle relie la V4(RN12) à la V10. Elle a une longueur de 1km et une emprise de 10m;

- **la Voie n° 25(V25):** elle relie la V4(RN12) à la V8. Elle a une longueur de 0,15Km et une emprise de 15m.

Elles ont une longueur totale de 25,25km et sont en mauvais état

### 6.1.3. Voies tertiaires

Toutes les autres voies constituent des voies tertiaires. Elles sont étroites, sinueuses, non aménagées et en mauvais état.

### 6.1.4. Ouvrages d'art

Il existe quinze (15) ouvrages d'art qui sont:

- P1, P2, P3, P4, P6, P7, P8, P9, P10, P11 sur la V4 (RN12) en béton armé et en bon état ;

- P5 sur la RN12 en béton armé et en mauvais état ;

- P12, P13 et P15 sur la voie des berges V12 en bois et en mauvais état ;

- P14 sur le Collecteur Naturel N°5 (CN5) en bois et en mauvais état.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 04

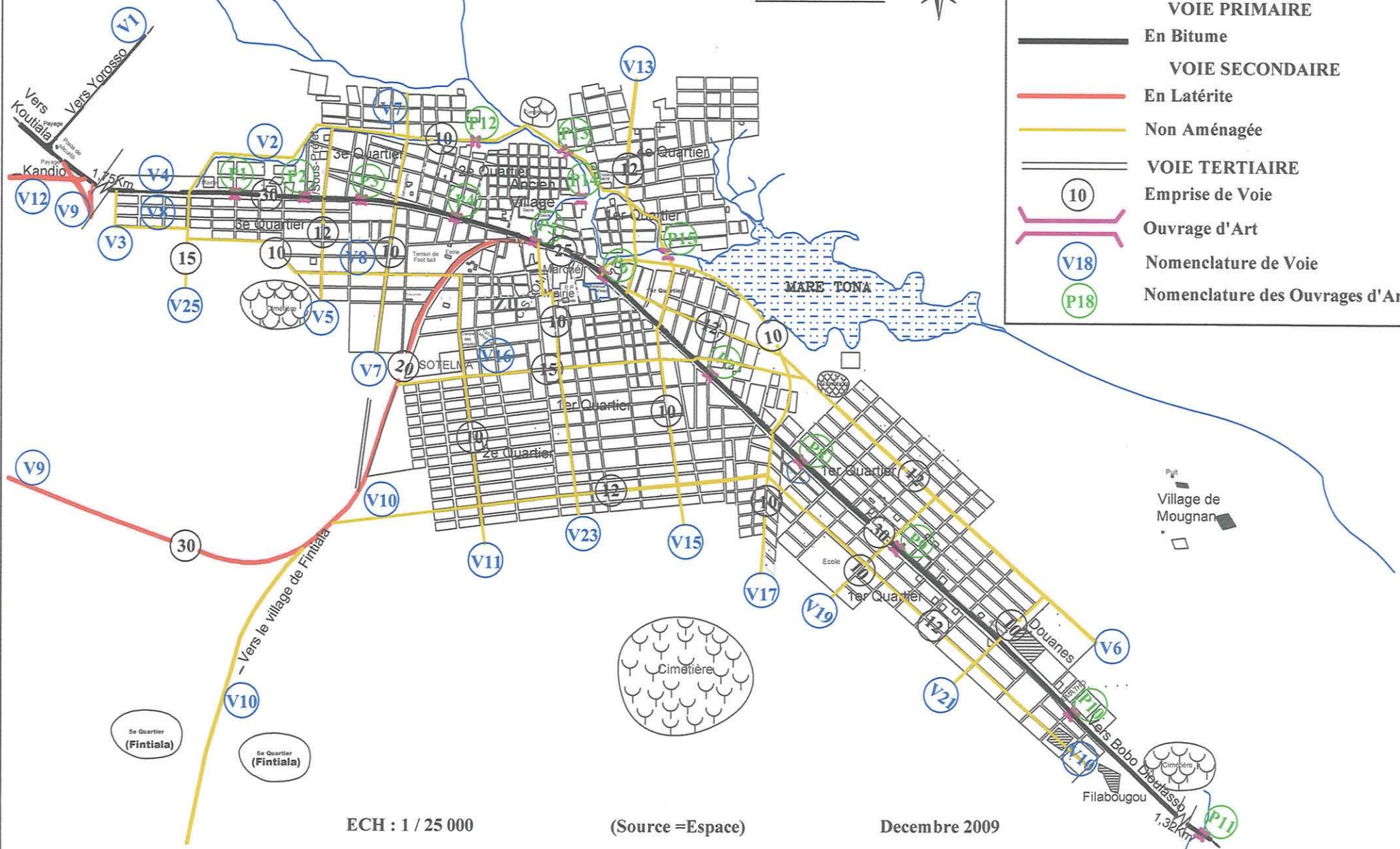


## VOIRIE

(Constat)

### LEGENDE

	VOIE PRIMAIRE En Bitume
	VOIE SECONDAIRE En Latérite
	Non Aménagée
	VOIE TERTIAIRE
	Emprise de Voie
	Ouvrage d'Art
	Nomenclature de Voie
	Nomenclature des Ouvrages d'Art



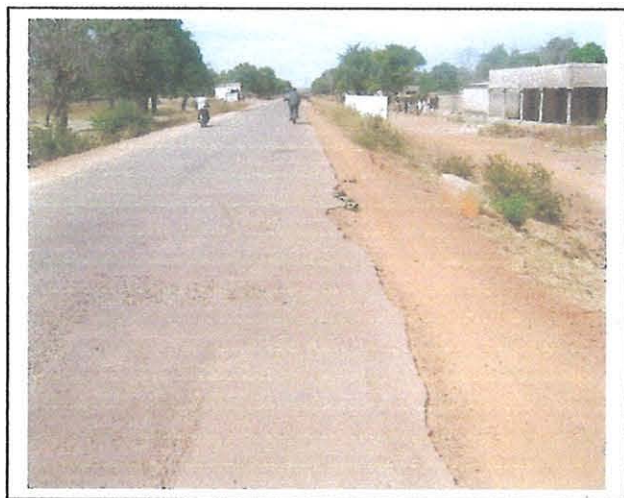
ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

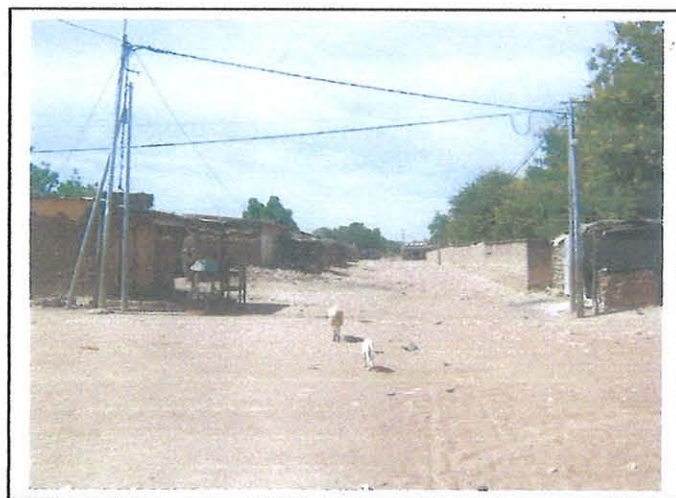
Decembre 2009

1,32Km

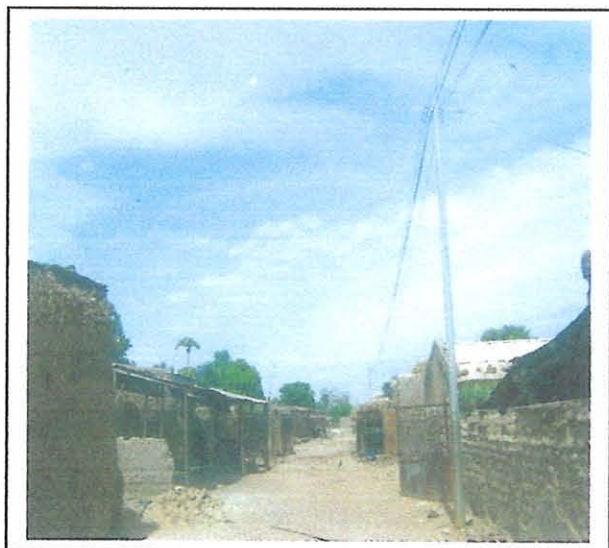
## VOIRIE



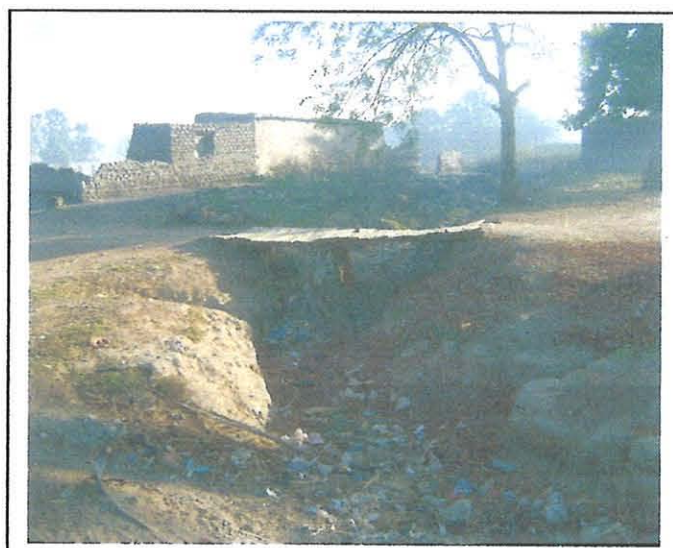
**Voie Primaire (RN12)**



**Voie Secondaire**



**Voie Tertiaire**



**Pont en bois**

## 6.2. Réseaux divers

### 6.2.1. Alimentation en eau

Il n'existe pas un réseau d'adduction d'eau potable à Koury. L'alimentation en eau se fait à partir des forages équipés de pompes manuelles au nombre de quatorze (14), des puits à grand diamètre, des puits traditionnels et des cours d'eau intermittents.

Des quatorze (14) forages repartis à travers la ville sept (07) sont fonctionnels et sept (07) non fonctionnels. Les pannes sont multiples et la gestion est mauvaise.

Les forages sont :

- F1 : Bureau du Sous Préfet (mauvais état) ;
- F2 : CMDT (bon état) ;
- F3 : école « A » (mauvais état) ;
- F4 : école « A » (bon état) ;
- F5 : Maison des Jeunes (mauvais état) ;
- F6 : près du bois sacré (bon état) ;
- F7 : CSCOM (bon état) ;
- F8: Sud de la mairie (mauvais état) ;
- F9 : situé près de la famille Mandé DIAKITE (mauvais état) ;
- F10 : situé à l'Ouest du Néréto (mauvais état) ;
- F11 : situé près de la mosquée souna (mauvais état) ;
- F12 : école « C » (bon état) ;
- F13 et F14: cour de la Douane (bon état).

Les puits à grand diamètre sont:

- PG1 : situé non loin de la mare du côté Sud ;
- PG2 : situé à l'Est de la ville dans le village de Mougnan;
- PG3 : situé dans le grand jardin des femmes ;
- PG4 : situé dans le grand jardin des femmes.

La majorité des familles dispose d'un puits traditionnel.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

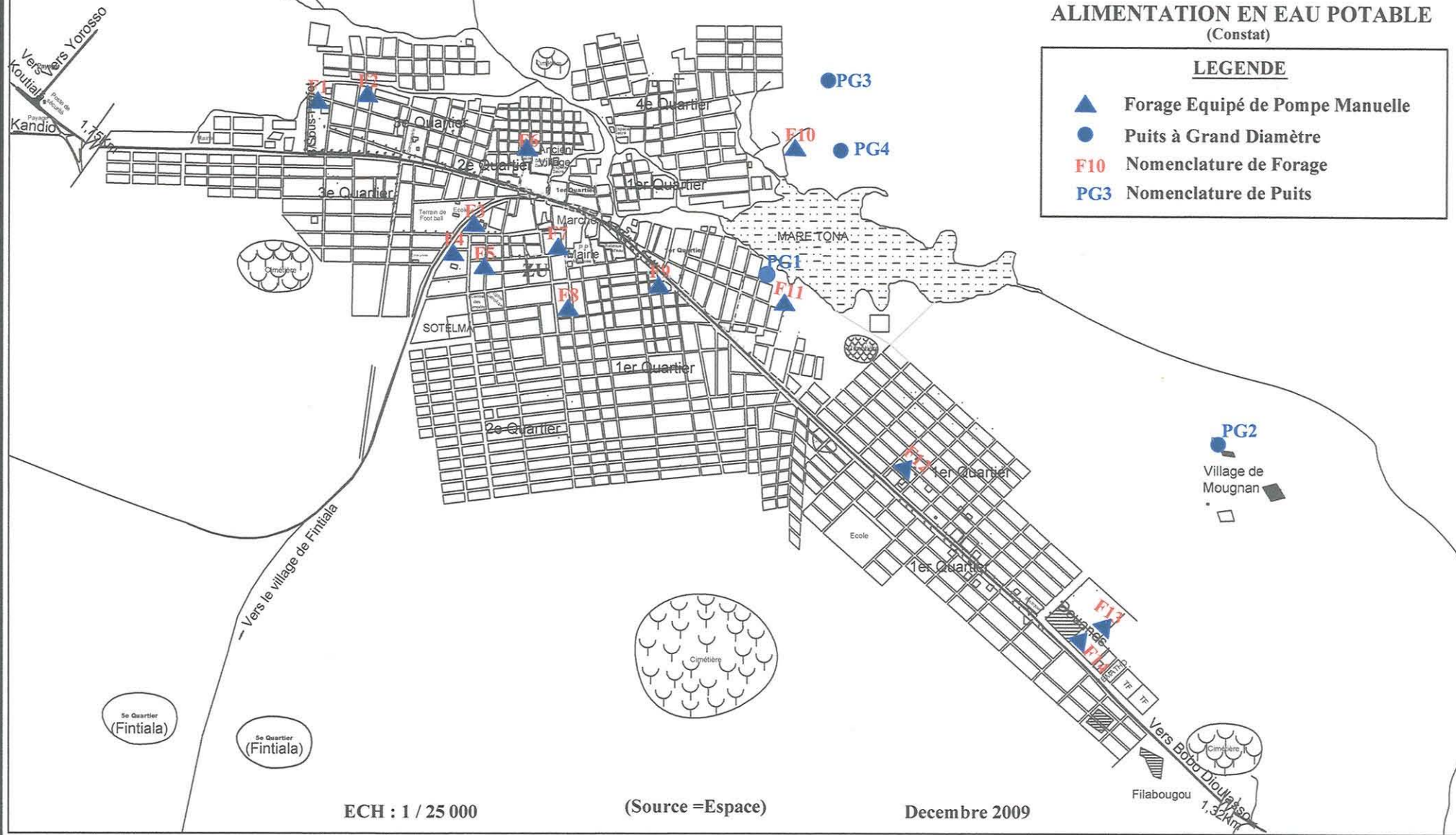
Planche N° 05



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE (Constat)

### LEGENDE

-  Forage Equipé de Pompe Manuelle
-  Puits à Grand Diamètre
- F10** Nomenclature de Forage
- PG3** Nomenclature de Puits



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

### 6.2.2. Electricité

La ville de Koury est desservie en électricité par la société Yeleen Kura installée depuis 2001 et qui fonctionne seulement de 18h à 00h.

Elle possède deux (02) modes de production d'électricité de basse tension: thermique et solaire.

- **Le réseau thermique** : composé de :

- une centrale thermique d'une capacité de 500kw fournies par deux (02) groupes électrogènes de 200kva et 300kva;

- un réseau de distribution basse tension d'une longueur de 07km pour une puissance installée de 100kva.

On compte 240 abonnés.

La capacité de la centrale et du réseau sont insuffisantes.

Le réseau est essentiellement concentré le long de la RN12 et le reste de la ville n'est pas desservi.

- **Les Plaques Solaires** : un système d'énergie solaire et accessoire avec 109 abonnés depuis 2001.

Les autres modes de production sont :

- les panneaux solaires individuels ;

- les groupes électrogènes individuels.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 06



## ELECTRICITE (Constat)

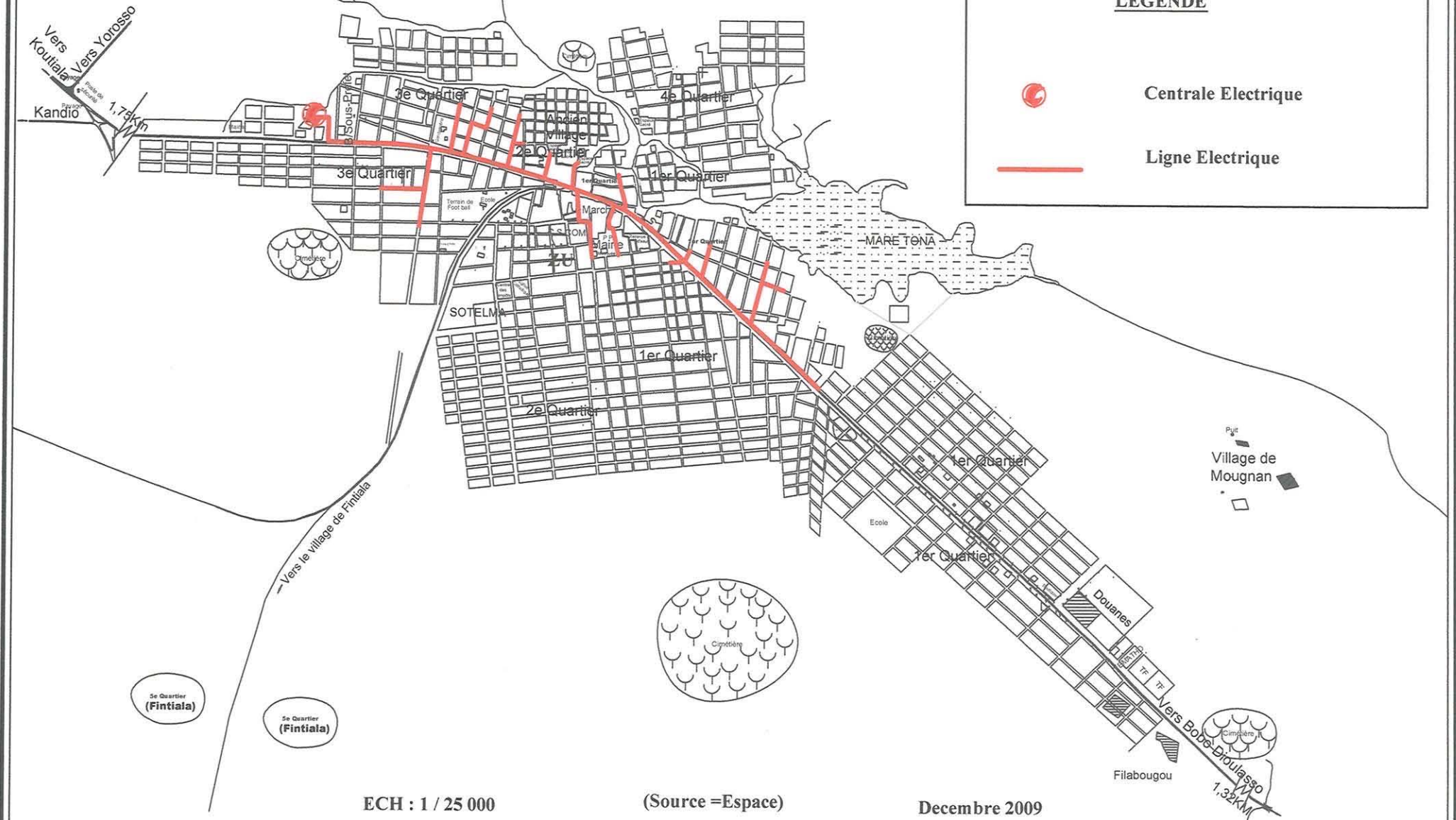
### LEGENDE



Centrale Electrique



Ligne Electrique



ECH : 1 / 25 000

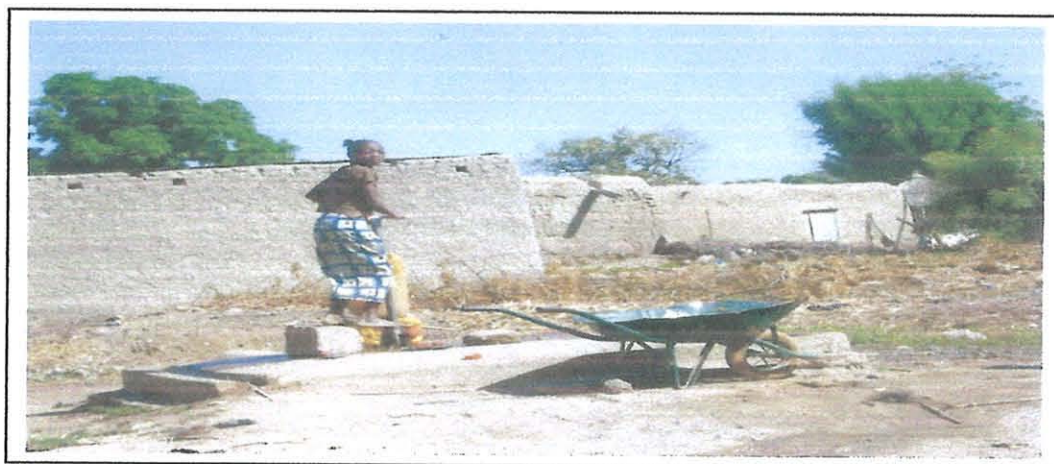
(Source =Espace)

Decembre 2009

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ELECTRICITE



**Puits traditionnel**



**Forage équipé de pompe manuelle**



**Centrale Electrique de Yeelen Kura**

### 6.2.3. Télécommunications - Poste

#### - Téléphone :

##### • Réseau SOTELMA :

La ville a été dotée d'un central téléphonique d'une capacité de cent (100) abonnés en 2002.

Le réseau filaire installé a une capacité de quatre cent (400) abonnés.

Le nombre d'abonnés est de trente trois (33).

Le réseau ne couvre pas toute la ville mais offre un accès performant à Internet.

• **MALITEL- GSM** : il a un rayon de couverture de 7 à 10km.

• **ORANGE-MALI** : il a un rayon de couverture totale de la ville de Koury;

#### - Télévision et radios:

• **Antenne TV/ FM – ORTM** : il n'existe pas une Antenne TV/FM- ORTM à Koury. Les signaux sont captés à partir de l'antenne TV/FM de Yorosso ou de Koutiala et la qualité est passable;

• **Radios libres** : elles sont au nombre de deux (02) :

➤ Radio KOURY KAN: 100.9 MHZ, située à l'immeuble Lassana BA au centre commercial. Elle a un rayon de couverture de 70km et émet le matin de 8h à 13h et le soir de 17h à 23h;

➤ Radio YEREDON II: située à l'immeuble DIABY.

Elle a un rayon de couverture de 40km et émet le matin de 8h à 14h et le soir de 16h à 00h ;

- **Poste** : située au 3<sup>ème</sup> quartier, elle n'est pas opérationnelle.

- **Réseau Administratif de Communication (RAC)** : il en existe quatre (04):

• un (01) au bureau du Sous - Préfet;

• un (01) à la Brigade de la Gendarmerie ;

• un (01) au service de la Douane ;

• un (01) au Centre de Santé.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

# TELECOMMUNICATIONS

(Constat)

Planche N° 07



## LEGENDE



Poste



Central Téléphonique



Ligne Téléphonique



Antenne Téléphonique



Radio libre

Vers Kourou  
Kandio 1,7 Km

Vers le village de Fintiala

5e Quartier (Fintiala)

5e Quartier (Fintiala)

Puit  
Village de Mougnan

Vers Bobo-Doulasso  
Filabougou 1,32 Km

ECH : 1 / 25 000

(Source = Espace)

Decembre 2009



## TELECOMMUNICATIONS



**Antenne SOTELMA**



**Antenne ORANGE**



**Radio libre (Yèrèdon)**

### 6.3. Environnement

#### 6.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : le drainage des eaux pluviales constitue un véritable problème pour la mobilité des populations en période hivernale.

Cette situation est la résultante de deux phénomènes :

- l'écoulement torrentiel des eaux venant de la colline ;
- la RN12 qui traverse la ville d'Ouest en Est et qui constitue un obstacle au sens d'écoulement des eaux (Sud – Nord).

Toutefois le drainage des eaux pluviales est assuré par des collecteurs naturels et un collecteur artificiel.

- **Collecteurs Naturels** : le réseau des collecteurs naturels se situe essentiellement du côté Nord de la ville et comprend les marigots et la mare « Tona ».
  - **Collecteur Naturel N°1 (CN1)**: il prend sa source au Nord de la ville et passe au Sud du bois sacrée, du cimetière et du 1<sup>er</sup> quartier pour finir sa course dans la mare située au Nord - Est. Il a une longueur de 1.200ml;
  - **Collecteur Naturel N°2 (CN2)**: il prend sa source au Nord de la ville et se déverse dans le CN1. Il a une longueur de 400ml;
  - **Collecteur Naturel N°3 (CN3)**: il prend sa source au Nord de la ville et se déverse dans le CN1. Il a une longueur de 300ml;
  - **Collecteur Naturel N°4 (CN4)**: il prend sa source à partir des ruissellements de la colline située au Sud – Ouest de la ville, traverse la RN12, contourne la nouvelle mairie, les bureaux du Sous Préfet et rejoint le CN1 au niveau du cimetière. Il a une longueur de 700ml;
  - **Collecteur Naturel N°5 (CN5)**: il prend sa source au Sud de la ville dans le marché, continue sa course du côté Nord de la ville et rejoint le CN1. Il a une longueur de 200ml;
  - **Collecteur Naturel N°6 (CN6)**: il prend sa source dans le site de stagnation d'eau situé à l'Est de l'immeuble DIABY, rejoint le Nord de la ville et tourne vers l'Ouest pour se déverser dans le CN1. Il a une longueur de 110ml;
  - **Collecteur Naturel N°7 (CN7)**: il prend sa source dans le site de stagnation d'eau situé à l'Est de l'immeuble DIABY rejoint le Nord de la ville et tourne vers l'Est pour se déverser dans le CN1. Il a une longueur de 110ml;
  - **Collecteur Naturel N°8 (CN8)**: il prend sa source à l'Est du second cycle « C » et est long de 200ml;

- **Collecteur Naturel N°9 (CN9):** il prend sa source au Nord – Est du terrain de foot non loin de l'école du second cycle « C », il est long de 105ml ;
- **Collecteur Naturel N°10 (CN10):** il prend sa source au Nord – Est du quartier Néréto. Il a une longueur de 50ml ;
- **Collecteur Naturel N°11 (CN11):** il prend sa source au Nord – Est du quartier Néréto. Il a une longueur de 50ml ;
- **Collecteur Naturel N°12 (CN12):** il prend sa source dans la mare Tona du côté Est et continue sa course jusqu' après la Douane. Il a une longueur de 1.810ml.

Il constitue l'exutoire principal du bassin de la ville.

- **La mare de Tona :** elle constitue le principal bassin de retenue de la ville où se concentrent toutes les eaux de ruissellement. Elle retient l'eau durant toute l'année.
- **Collecteur Artificiel :** il est situé du côté Sud de la RN12 et commence peu après l'immeuble DIABY. Il a une longueur de 30ml.
- **Points de stagnation des eaux pluviales:** les plus importants sont:
  - **S1:** située à 50m environ à l'Est de la Gendarmerie ;
  - **S2:** située au Nord – Est de l'école « A »;
  - **S3:** située aux abords de la RN12 ;
  - **S4:** située du côté Sud de la RN12 en partant vers la Douane.

#### - Evacuation des déchets liquides

- **Evacuation des eaux usées:** la ville ne dispose d'aucun système de drainage et d'évacuation des eaux usées domestiques. Il n'y a pratiquement pas de puisards au niveau des familles, ce qui fait que les eaux usées sont déversées dans les rues à travers la ville ;
- **Evacuation des excréta:** la majorité des concessions sont dotées de latrines traditionnelles. Les vidanges se font manuellement. Les excréta sont utilisées comme fumure organique. Il existe des latrines modernes publiques dans toutes les écoles et au Centre de Santé Communautaire (CSCOM) ;

#### - Evacuation des déchets solides

La ville de Koury a connu en 1996 et 2005 l'existence d'un GIE mais le problème de recouvrement auprès des abonnés a entraîné sa disparition.

Dès lors les dépôts anarchiques ont proliféré à travers les rues. Ils servent de compostières aux familles et sont tolérés par tous.

- **Evacuation des déchets biomédicaux:** il existe un incinérateur au niveau du Centre de Santé Communautaire qui traite les déchets bios – médicaux.

### 6.3.2. Situation de l'écosystème

L'état actuel des ressources forestières et fauniques est très inquiétant. On assiste à la dégradation continue de ces ressources. Les principales causes sont :

- l'exploitation anarchique des ressources forestières (bois de chauffe, charbon de bois, bois d'œuvre et bois de service) ;
- le défrichement pour les besoins de cultures vivrières et commerciales;
- le surpâturage des animaux ;
- la mutilation des arbres dans le but de nourrir les animaux ;
- le déracinement des arbres ;
- l'exploitation incontrôlée des produits forestiers par les tradithérapeutes (écorçage, coupe, ébranchage et déracinement).

A celles-ci s'ajoutent les problèmes de braconnage et des feux de brousse (précoce et tardif).

- **Braconnage :** Malgré la rareté des gibiers, le braconnage clandestin s'effectue dans la zone.

Autrefois, il y'avait de grands gibiers tels que hippotragues (*Hippotragus équinus*) et Ourébis (*Ourebia ourebi*) qui ont disparu de nos jours.

Actuellement il n'y a que les singes, les phacochères, les chimpanzés, les lapins, les perdrix, les reptiles et quelques écureuils.

En plus les éléphants et les babouins font la navette entre le Burkina Faso et le Mali.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

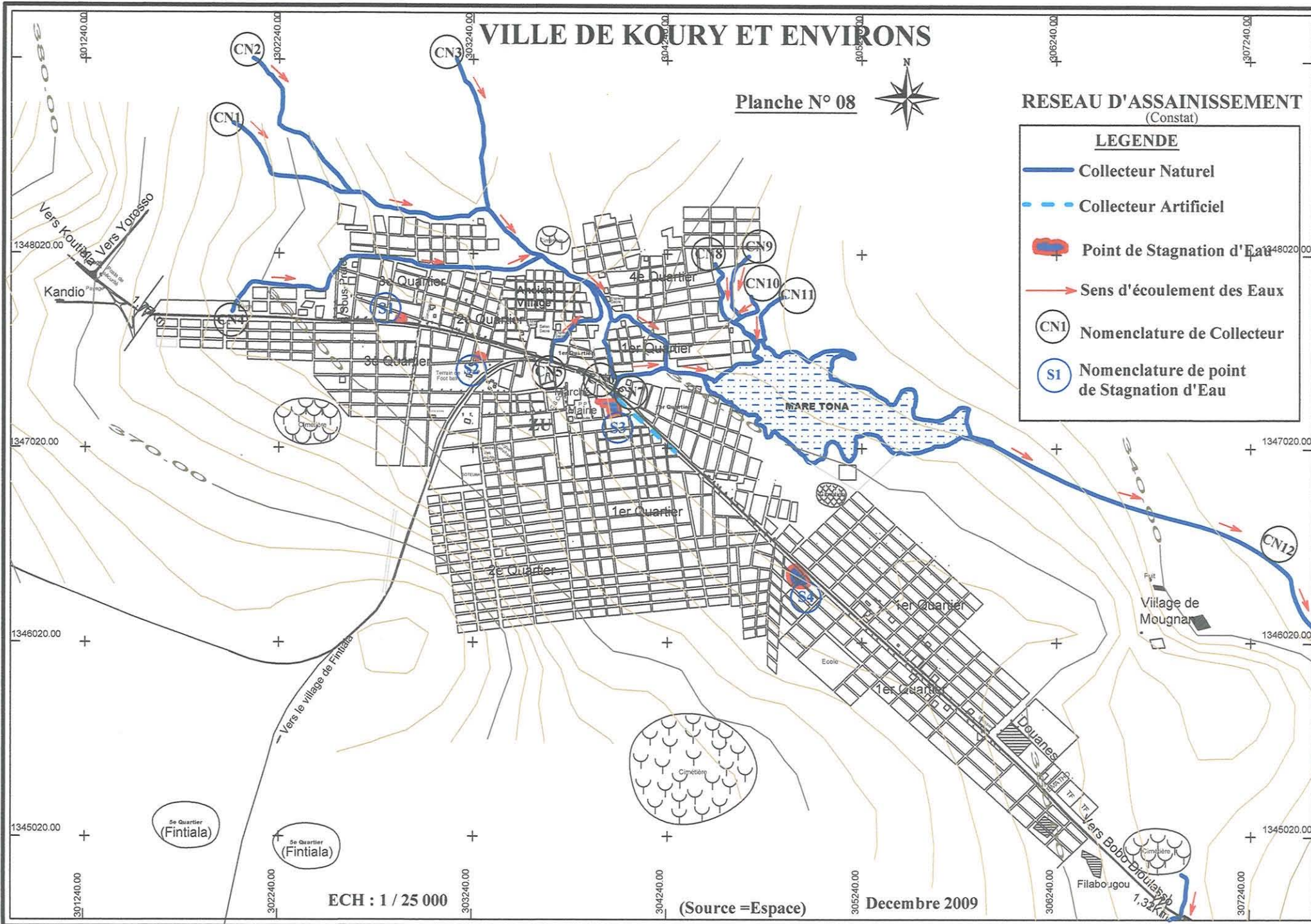
Planche N° 08



## RESEAU D'ASSAINISSEMENT (Constat)

### LEGENDE

- Collecteur Naturel
- Collecteur Artificiel
- Point de Stagnation d'Eau
- Sens d'écoulement des Eaux
- Nomenclature de Collecteur
- Nomenclature de point de Stagnation d'Eau



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

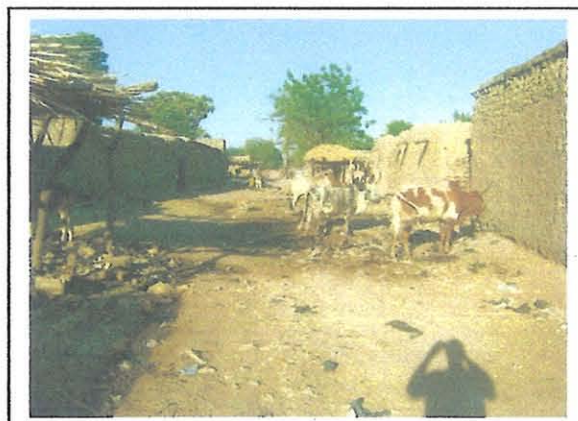
Decembre 2009

1,32 Km

## ASSAINISSEMENT



Dépotoirs d'ordures



Parcage d'animaux dans la rue



Stagnation Eaux usées dans la rue



Ecoulement Eaux usées dans la rue



Collecteur naturel



Collecteur artificiel le long de la RN12

## VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

La ville de Koury possède un certain nombre d'équipements collectifs pouvant être repartis en huit (08) grandes catégories qui sont:

- équipements administratifs;
- équipements scolaires;
- équipements socio – sanitaires;
- équipements commerciaux;
- équipements sportifs et culturels;
- équipements de loisirs;
- équipements culturels;
- équipements de sécurité.

## 7.1. Equipements administratifs

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau n°25 ci – après:

Tableau n°25: Equipements administratifs

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
1	Bureaux du Sous Préfet	3 <sup>ème</sup> quartier	2	1960	Dur	Passable	
2	Mairie	1 <sup>er</sup> quartier	0,05	1962	Dur	Mauvais	Anciens locaux du dispensaire
3	Poste forestier	3 <sup>ème</sup> quartier	1	1983	Dur	Mauvais	
4	Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales	3 <sup>ème</sup> quartier	0,009	1983	Dur	Passable	Magasin OPAM
5	Sous Secteur de l'Agriculture	1 <sup>er</sup> quartier	0,009	1983	Dur	Passable	Magasin OPAM
6	Poste de Service Vétérinaire	2 <sup>ème</sup> quartier	0,05	1958	Dur	Mauvais	
7	C.M.D.T.	3 <sup>ème</sup> quartier	1	1973	Dur	Bon	
8	SO.TEL.MA.	2 <sup>ème</sup> quartier	1	2001	Dur	Bon	
9	Service Local des Impôts	2 <sup>ème</sup> quartier	0,06	2000	Dur	Bon	
10	Service Local de l'O.N.P.	3 <sup>ème</sup> quartier	0,0012	2006	Dur	Bon	Non opérationnel
11	Bureau des Douanes	1 <sup>er</sup> quartier	6	1991	Dur	Bon	
12	Agence E.MA.TO.	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	2006	Dur	Bon	
13	Service Local de l'Observatoire du Marché Agricole	3 <sup>ème</sup> quartier	0,06	2000	Dur	Bon	Location
14	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	3 <sup>ème</sup> quartier	0,05	2002	Dur	Bon	Location
15	Yeelen – Kura	3 <sup>ème</sup> quartier	0,3	2007	Dur	Bon	

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 09

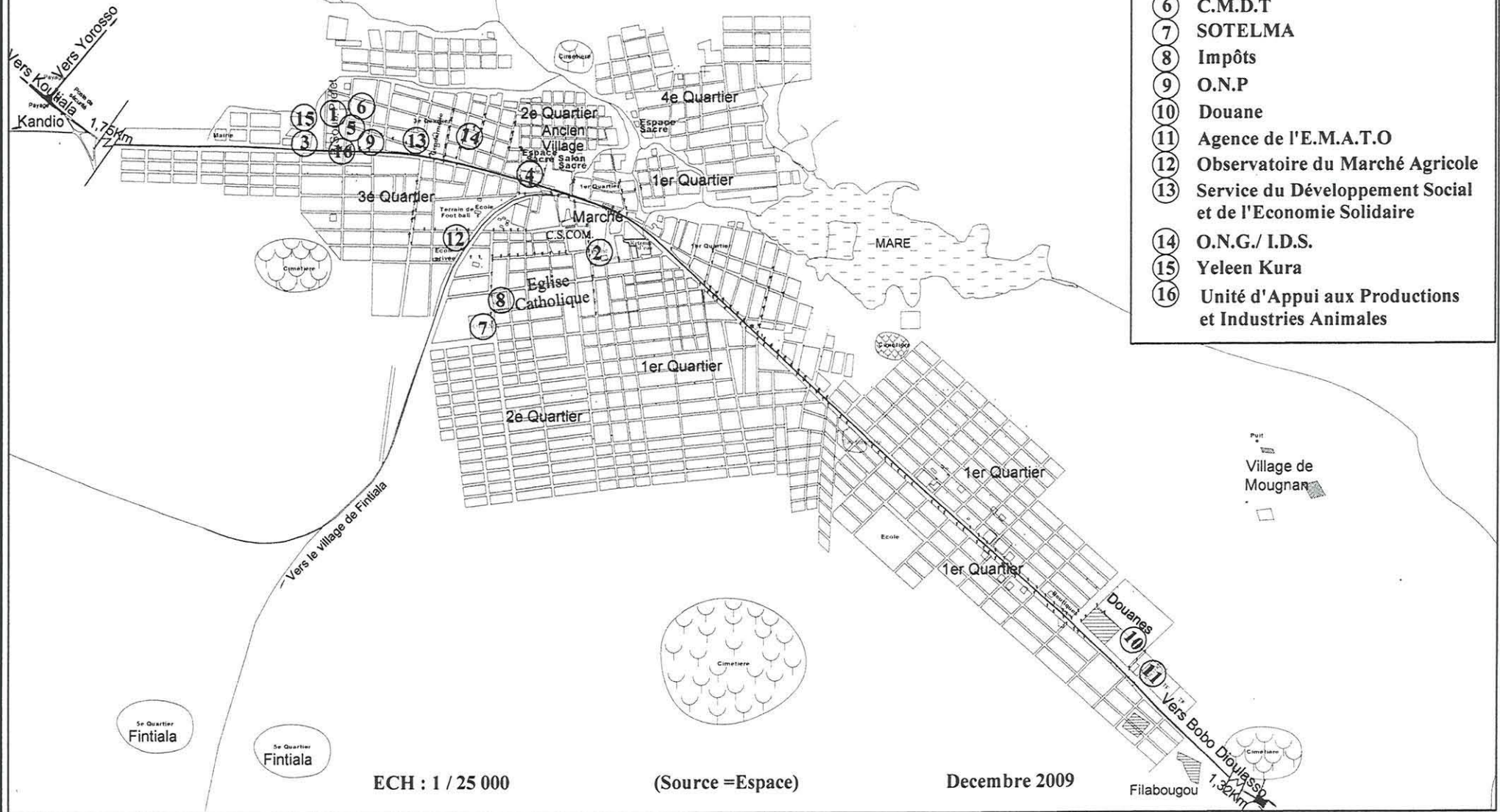


## EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

(Constat)

### LEGENDE

- ① Bureaux du Sous-Préfet
- ② Mairie
- ③ Poste Forestier
- ④ Poste de Service Vétérinaire
- ⑤ Sous Secteur de l'Agriculture
- ⑥ C.M.D.T
- ⑦ SOTELMA
- ⑧ Impôts
- ⑨ O.N.P
- ⑩ Douane
- ⑪ Agence de l'E.M.A.T.O
- ⑫ Observatoire du Marché Agricole
- ⑬ Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire
- ⑭ O.N.G./ I.D.S.
- ⑮ Yeleen Kura
- ⑯ Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

Filabougou

1,32km

## 7.2. Equipements scolaires

Les équipements scolaires existants dans la ville de Koury se composent d'équipements d'enseignement : pré –scolaire et fondamental.

### 7.2.1. Enseignement préscolaire

Il est constitué par deux (02) jardins d'enfants.

Les informations sur l'enseignement pré - scolaire sont indiquées dans le tableau n°26ci – après.

**Tableau n°26: Ecoles d'enseignement pré – scolaire**

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectif moyen	Observations
						Garçons	Filles	Total		
1	C.D.P.E	2 <sup>ème</sup> quartier	0,05	2009	1	34	35	69	69	
2	Jardin d'Enfants	1 <sup>er</sup> quartier		1972	3	33	28	61	20,3	Enceinte C.S.COM.

**Source :** CAP – Yorosso

Tous les jardins d'Enfants sont en dur et en bon état.

### 7.2.2. Enseignement fondamental

Il est constitué par les écoles publiques, les écoles privées et les medersas.

- **Ecoles Publiques et Privées :** les informations sur les écoles publiques et privées sont indiquées dans le tableau n°27.ci – après.

**Tableau n°27: Ecoles publiques et privées**

N°	Nom de l'Etablissement	Année de Construction	Surface (ha)	Localisation	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens	Observations
						Garçons	Filles	Total		
<b>I.</b>	<b>Ecoles du 1<sup>er</sup> cycle</b>									
1.1.	Ecoles publiques									
1.1.1	Ecole « A »	1961	2	2 <sup>ème</sup> quartier	6	388	373	761	126,8	
1.1.2	Ecole « B »	1991	3,5	3 <sup>ème</sup> quartier	5	364	296	660	132	
1.1.3	Ecole « C »	2003	2	1 <sup>er</sup> quartier	6	305	240	545	90,8	
1.2.	Ecoles privées									
1.2.1	Ecole privée Youssouf SANOGO	2004	1	3 <sup>ème</sup> quartier	6	107	62	169	28,2	
<b>II</b>	<b>Ecoles du second cycle</b>									
2.1	Ecole « A »	1968	-	2 <sup>ème</sup> quartier	3	173	119	292	97,3	Même cour que le 1 <sup>er</sup> cycle
2.2	Ecole « B »	2003	-	3 <sup>ème</sup> quartier	3	157	117	274	91,3	Même cour que le 1 <sup>er</sup> cycle
2.3	Ecole « C »	2008	2	1 <sup>er</sup> quartier	3	209	122	331	110,3	

**Source :** CAP - Yorosso

Toutes les écoles fondamentales sont en dur et en bon état.

## 7.2.3. Medersas

Les informations sur les medersas sont indiquées dans le tableau n°28 ci – après.

Tableau n°28: medersas

N°	Nom de l'Etablissement	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens	Observations
						Garçons	Filles	Total		
<b>I</b>	<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>									
1.1	Tarbiatou Watahazib	2ème quartier	0,9	2000	3	61	38	99	33	
1.2	Wassilatou Wataoufic	4ème quartier	0,1	1980	2	41	18	59	29,5	
1.3	Sabilou Rachad Walfalaha	1er quartier	0,05	1982	2	59	36	95	47,5	
1.4	Miphtahou Sabilou	2ème quartier	0,16	2001	4	57	57	114	28,5	
1.5	Salafiatou Islamia	1er quartier	0,05	2009	2	73	59	132	66	
1.6	Ahalou Souna	1er quartier	0,16	2000	3	23	22	45	15	
1.7	Banou Issa Lita	3ème quartier	0,1	1999	1	89	74	163	163	
1.8	Sadouzi Waza	2ème quartier	1	2007	3	51	69	120	40	
<b>II</b>	<b>2<sup>ème</sup> Cycle</b>									
2.1	Tarbiatou Watahazib	2ème quartier	-	2003	2	51	11	62	31	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle
2.2	Sabilou Rachad Walfalaha	1er quartier	-	1982	2	22	6	28	14	Même cour que 1 <sup>er</sup> cycle

Source : ESPACE

Toutes les medersas sont en banco et en mauvais état.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

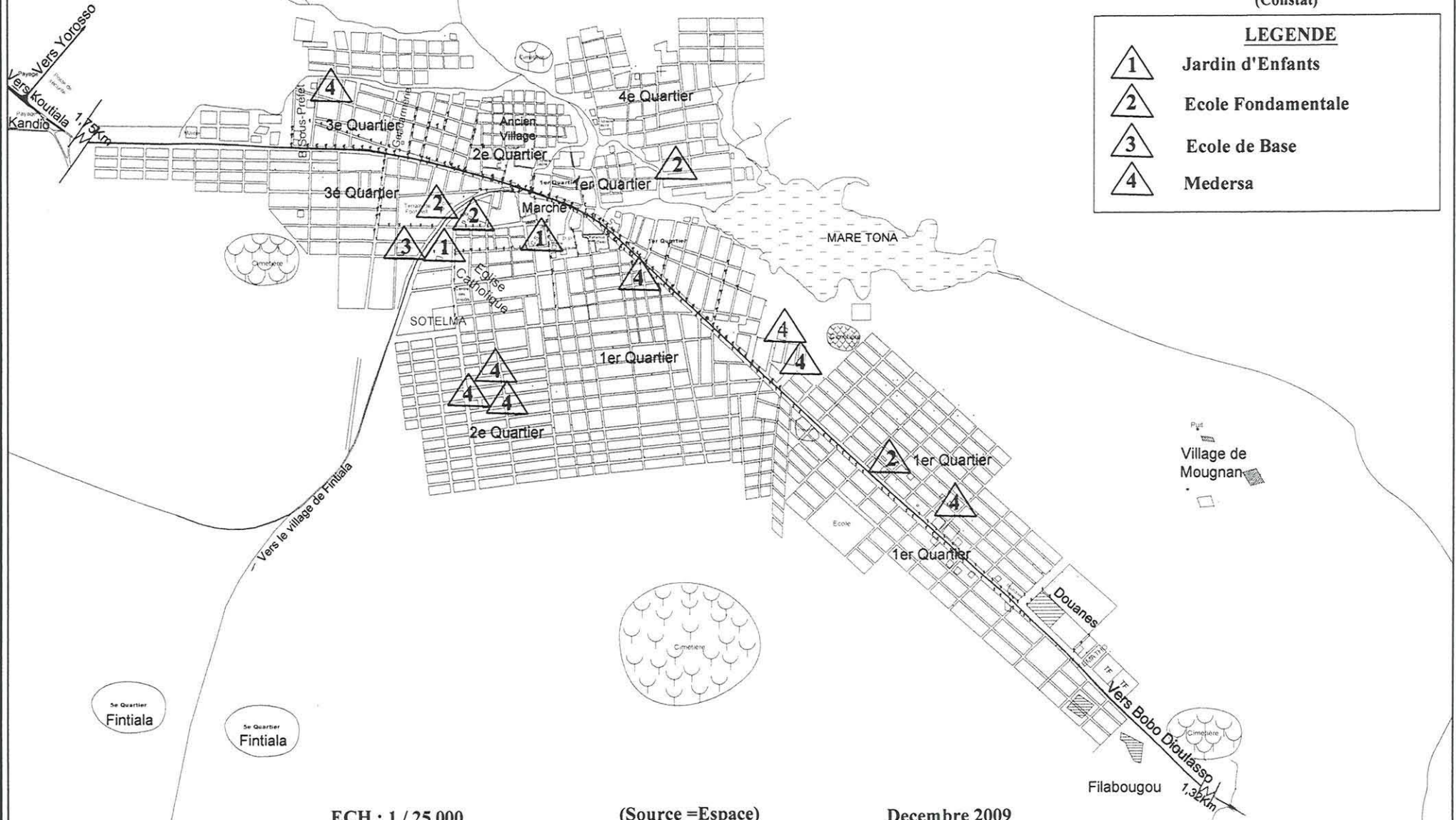
Planche N° 10



## EQUIPEMENTS SCOLAIRES (Constat)

### LEGENDE

- 1 Jardin d'Enfants
- 2 Ecole Fondamentale
- 3 Ecole de Base
- 4 Medersa



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

### 7.3. Equipements socio - sanitaires

Les équipements socio - sanitaires situés dans la ville sont les équipements publics et privés.

Les équipements publics sont : le C.S.COM et le parc de vaccination.

Les équipements privés sont: les pharmacies humaines, les pharmacies vétérinaires et les cabinets médicaux.

Les informations sur les équipements socio - sanitaires sont indiquées dans le tableau n°29 ci-après.

**Tableau n°29: Equipements socio – sanitaires**

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année ou Période de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
<b>I.</b>	<b>Publics</b>						
1.1	C.S.COM (Ex. Centre de Santé)	1 <sup>er</sup> quartier	1	Période coloniale	Dur	Bon	C.S.COM en 1996
<b>II.</b>	<b>Privés</b>						
2.1	Cabinet médical Djiguiya sow	1 <sup>er</sup> quartier	0,03	1996	Dur	Bon	
2.2	Cabinet Monique	2 <sup>ème</sup> quartier	0,05	2007	Dur	Bon	
<b>III.</b>	<b>Pharmacies humaines</b>						
3.1.	Pharmacie « Bani Hougo »	1 <sup>er</sup> quartier	0,012	1992	Banco	Passable	Location
3.2	Officine ZANGA	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	2008	Dur	Bon	Location
3.3	Officine Kanfing TRAORE	1 <sup>er</sup> quartier	0,002	2009	Dur	Bon	Location
<b>IV.</b>	<b>Pharmacies vétérinaires</b>						
4.1.	SIPROVET	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	2002	Banco	Bon	Location
4.2.	JIGIYA 1	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	1988	Dur	Bon	Location
4.3.	JIGIYA 2	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	2002	Banco	Bon	Location
<b>V.</b>	<b>Parc de vaccination</b>						
5.1.	Parc de vaccination	2 <sup>ème</sup> quartier	-	1985	Dur	Mauvais	Non clôturé

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

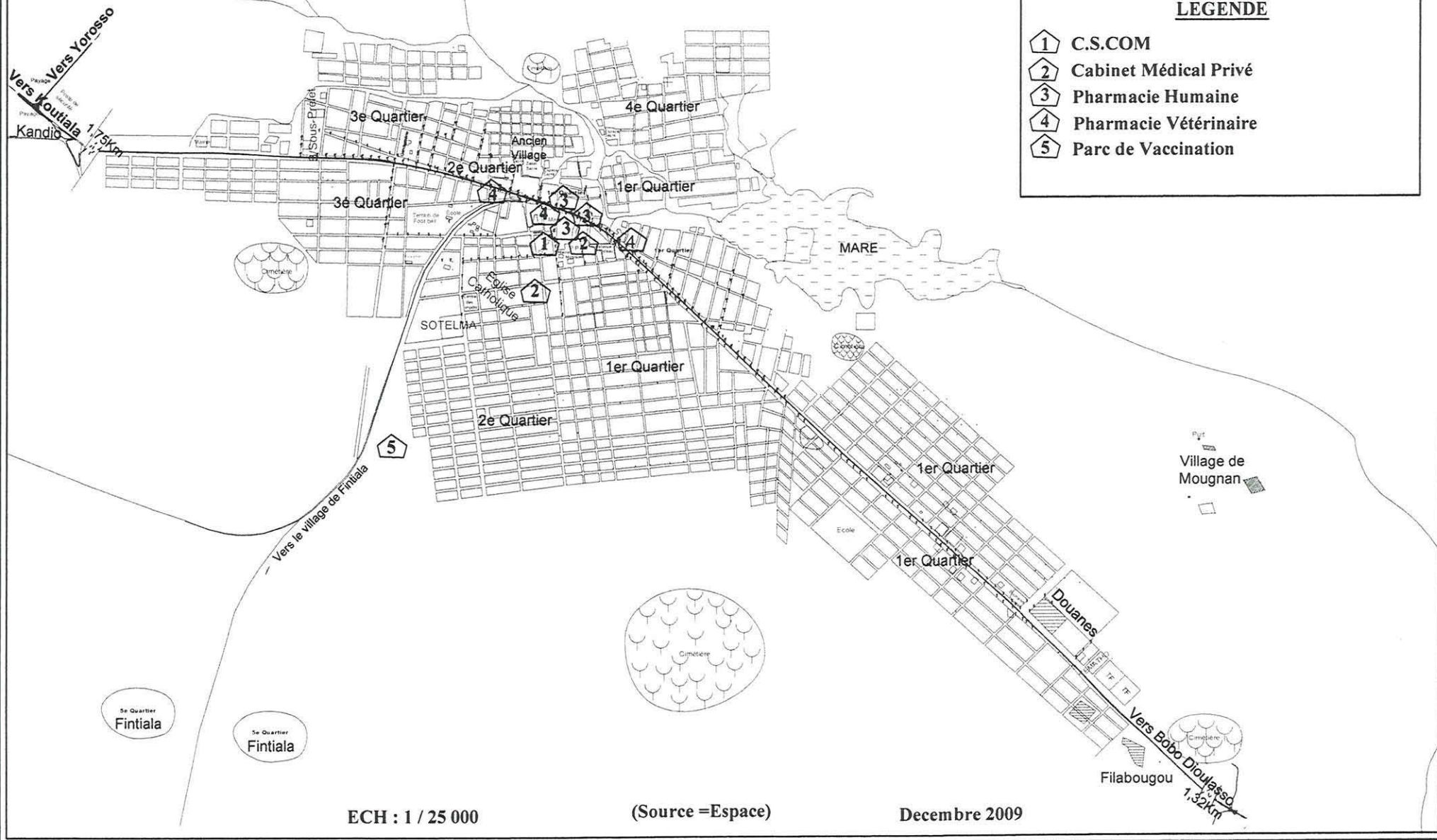
Planche N° 11



EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES  
(Constat)

## LEGENDE

- 1 C.S.COM
- 2 Cabinet Médical Privé
- 3 Pharmacie Humaine
- 4 Pharmacie Vétérinaire
- 5 Parc de Vaccination



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

## 7.4. Equipements commerciaux

Les équipements commerciaux de la ville de Koury sont constitués par le marché central, le marché à bétail, l'aire d'abattage, l'aire de stationnement, la station service et les institutions de micro finance et assurance.

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n°30 ci – après.

Tableau n°30: Equipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
<b>I.</b>	<b>Marchés</b>						
1.1	Marché central	1 <sup>er</sup> quartier	5	1947	Banco et Dur	Passable	
1.2	Marché à bétail	1 <sup>er</sup> quartier	-	-	Métallique	Mauvais	Non délimité
1.3.	Aire d'abattage	3 <sup>ème</sup> quartier	-	1980	Métallique	Mauvais	Enclos
<b>II.</b>	<b>Aire de stationnement</b>						
2.1	Place de la mosquée	1 <sup>er</sup> quartier	-	1960			Non délimité
<b>III</b>	<b>Station service</b>						
3.1	Station S.N.F.	1 <sup>er</sup> quartier	0,33	1994	Dur	Bon	-
<b>IV.</b>	<b>Institutions de Micro finance</b>						
4.1.	Kafo Jiginew	1 <sup>er</sup> quartier	0,05	1996	Dur	Bon	-
4.2.	Money Gram - BNDA	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	2009	Dur	Bon	Location
4.3.	C.A.N.E.F.	1 <sup>er</sup> quartier	0,001	2000	Dur	Bon	Location
<b>V.</b>	<b>Assurance</b>						
5.1	Assurance Sabu Nyuman	1 <sup>er</sup> quartier	0,005	1992	Dur	Bon	Location

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 12



## EQUIPEMENTS COMMERCIAUX (Constat)

### LEGENDE

- 1** Marché
- 2** Marché à Bétail
- 3** Aire de Stationnement
- 4** Station Service
- 5** Institution de Micro Finances
- 6** Assurance
- 7** Aire d'abattage



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

## 7.5. Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n°31 ci – après.

Tableau n°31: Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
1	Terrain de sports	2 <sup>ème</sup> quartier	1,5	-	-	Mauvais	Non aménagé
2	Terrain de sports Mory DAO	1 <sup>er</sup> quartier	2	-	-	Mauvais	Non aménagé
3	Salle de spectacles	2 <sup>ème</sup> quartier	0,25	1984	Dur	Passable	Anciens locaux de la maison du peuple
4	Maison des jeunes	1 <sup>er</sup> quartier	0,009	1976	Banco	Mauvais	En ruine
5	Espace culturel SISSOUMA	1 <sup>er</sup> quartier	0,3	1996	Dur	Bon	-

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

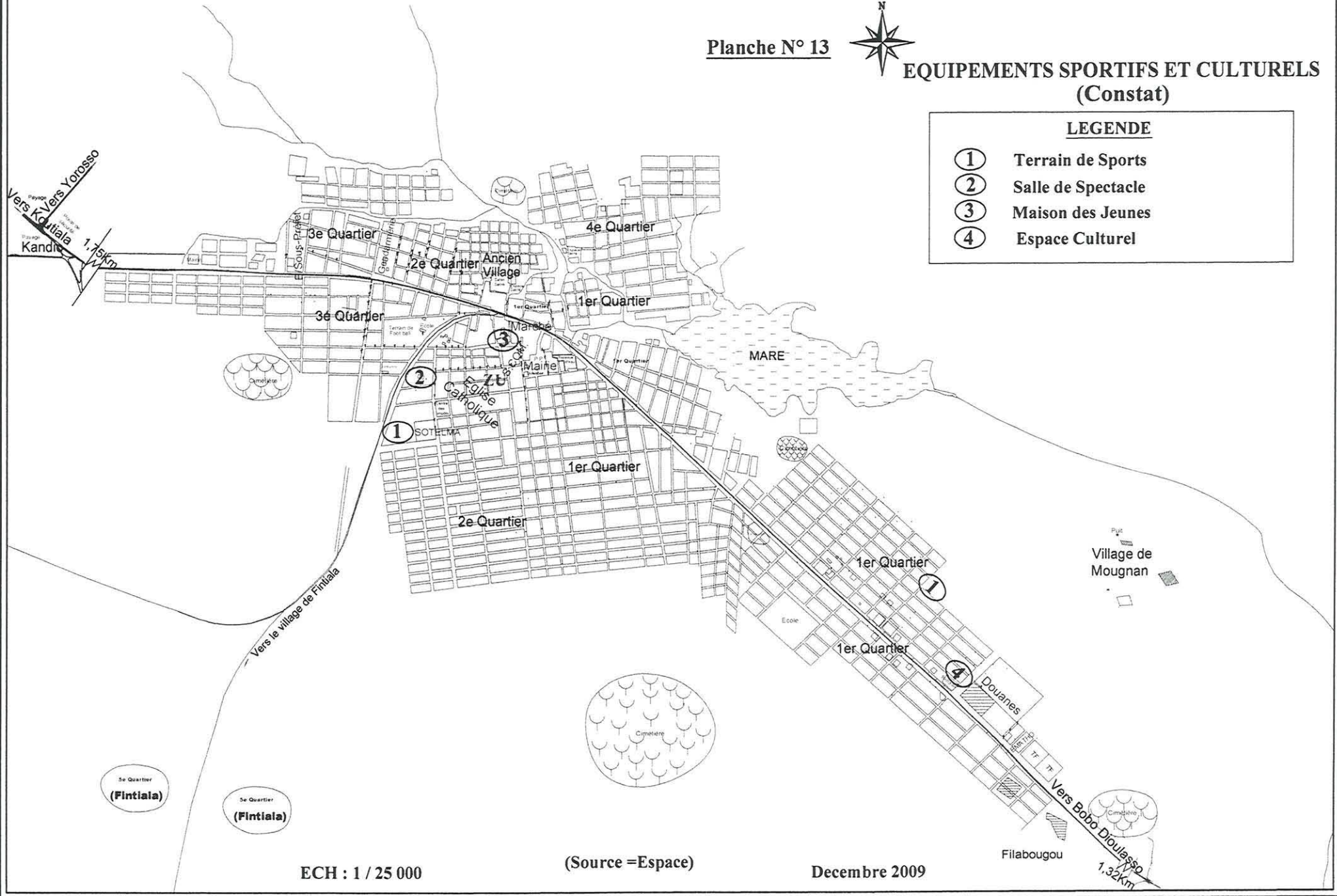
Planche N° 13



## EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS (Constat)

### LEGENDE

- ① Terrain de Sports
- ② Salle de Spectacle
- ③ Maison des Jeunes
- ④ Espace Culturel



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

Filabougou

1.32Km

### 7.6. Equipements touristiques et de loisirs

Les équipements touristiques et de loisirs sont : l'ancien et le nouveau campement.

Les informations sur les équipements de loisirs sont indiquées dans le tableau n°32 ci- après.

**Tableau n°32: Equipements de loisirs**

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique
<b>Equipements de loisirs</b>						
1	Ancien campement	3 <sup>ème</sup> quartier	0,25	1982	Dur	Passable
2	Nouveau campement	3 <sup>ème</sup> quartier	0,25	2009	Dur	Bon

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 14



## EQUIPEMENTS DE LOISIRS (Constat)

### LEGENDE

① Campement



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

## 7.7. Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°33 ci- après.

Tableau n°33: Equipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Surface (ha)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
<b>I</b>	<b>Mosquées</b>						
1.1	Dafing Missiri	4 <sup>ème</sup> quartier	0,1	1987	Banco	Bon	
1.2	Kado Missiri	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	1987	Banco	Bon	
1.3	Souna Missiri	1 <sup>er</sup> quartier	0,04	2000	Banco	Bon	
1.4	Mosquée Tidjaniya	1 <sup>er</sup> quartier	0,1,	2004	Banco	Bon	
1.5	Mosquée Abdoul Karim	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	2000	Dur	Bon	
1.6	Mosquée TOURE	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	2004	Dur	Bon	
1.7	Mosquée Diaby CISSE	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	1985	Banco	Bon	
1.8	Ancienne mosquée	2 <sup>ème</sup> quartier	0,04	-	Banco	Bon	
1.9	Mosquée KONATE	3 <sup>ème</sup> quartier	0,1	1985	Banco	Bon	
1.10	Mosquée Boury	3 <sup>ème</sup> quartier	0,05	1985	Banco	Bon	
1.11	Mosquée Kôkô	3 <sup>ème</sup> quartier	0,1	1985	Banco	Bon	
1.12	Mosquée Ousmaniya	4 <sup>ème</sup> quartier	0,1	1985	Banco	Bon	
1.13	Nouvelle mosquée	4 <sup>ème</sup> quartier	0,1	2008	Banco	Bon	
1.14	Aire de prière	1 <sup>er</sup> quartier	2	1970	-		Non aménagé
<b>II</b>	<b>Eglises</b>						
2.1	Eglise Protestante	1 <sup>er</sup> quartier	0,1	1974	Semi dur	Bon	
2.2	Eglise Catholique	2 <sup>ème</sup> quartier	0,1	1974	Dur	Bon	
2.3	Eglise des Assemblées de Dieu	2 <sup>ème</sup> quartier	0,09	2000	Dur	Bon	

Tableau n°33 (suite): Equipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Année de Création	Etat physique	Observations
<b>III.</b>	<b>Cimetières</b>				
3.1	1 <sup>er</sup> cimetière du 1 <sup>er</sup> quartier	1 <sup>er</sup> quartier	1979	Mauvais	Non clôturé
3.2	2 <sup>ème</sup> cimetière du 1 <sup>er</sup> quartier	1 <sup>er</sup> quartier	1979	Mauvais	Non clôturé
3.3	3 <sup>ème</sup> cimetière du 1 <sup>er</sup> quartier	1 <sup>er</sup> quartier	1990	Mauvais	Non clôturé
3.4	1 <sup>er</sup> cimetière du 3 <sup>ème</sup> quartier	3 <sup>ème</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé
3.5	2 <sup>ème</sup> cimetière du 3 <sup>ème</sup> quartier	3 <sup>ème</sup> quartier	1979	Mauvais	Non clôturé
<b>IV</b>	<b>Lieux sacrés</b>				
4.1	Manty	3 <sup>ème</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé
4.2	Bombara	2 <sup>ème</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé
4.3	Banankoro	1 <sup>er</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé
4.4	Samou	2 <sup>ème</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé
4.5	Dialatoukoro	1 <sup>er</sup> quartier	-	Mauvais	Non clôturé

Source : ESPACE

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

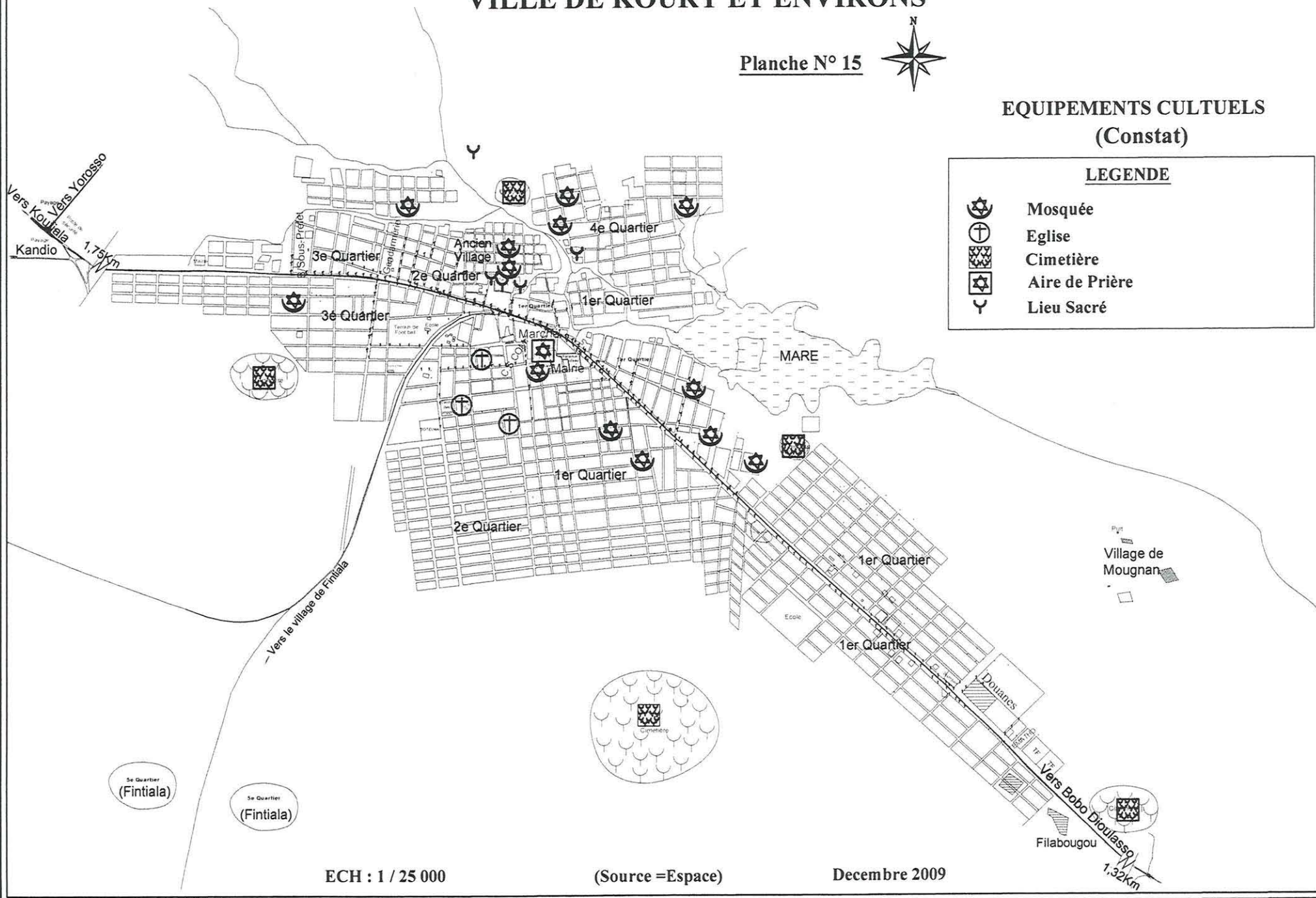
Planche N° 15



## EQUIPEMENTS CULTUELS (Constat)

### LEGENDE

-  Mosquée
-  Eglise
-  Cimetière
-  Aire de Prière
-  Lieu Sacré



ECH : 1 / 25 000

(Source = Espace)

Decembre 2009

### 7.8. Equipements de sécurité

Il existe un seul équipement de sécurité qui est la Brigade Territoriale de Gendarmerie.

Créée en 1978, elle est située dans le 3<sup>ème</sup> quartier et occupe une superficie d'environ **1ha**.

Les bâtiments sont en dur et en bon état.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 16

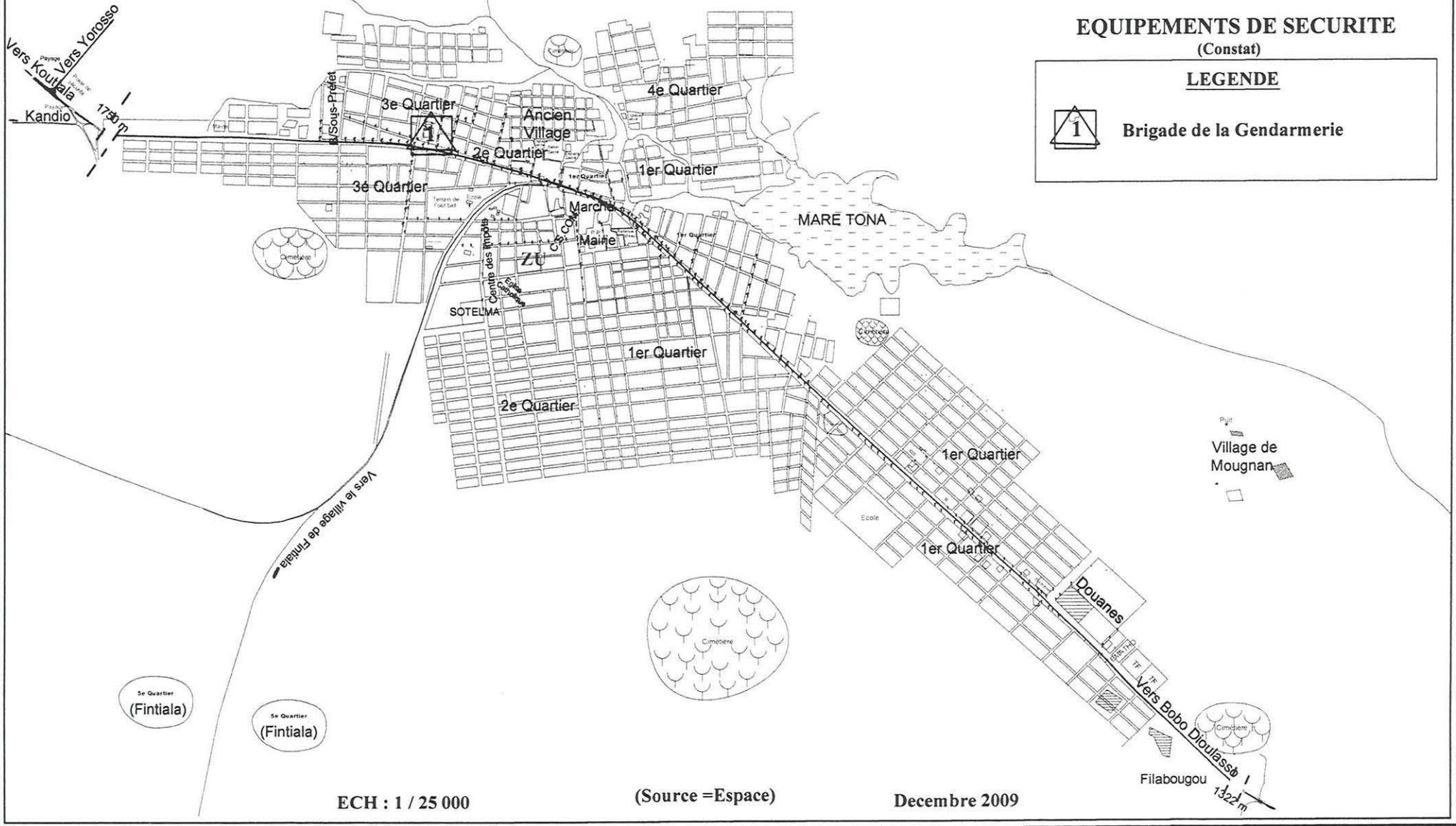


## EQUIPEMENTS DE SECURITE (Constat)

### LEGENDE



Brigade de la Gendarmerie



## EQUIPEMENTS



**Bureaux du Sous Préfet**



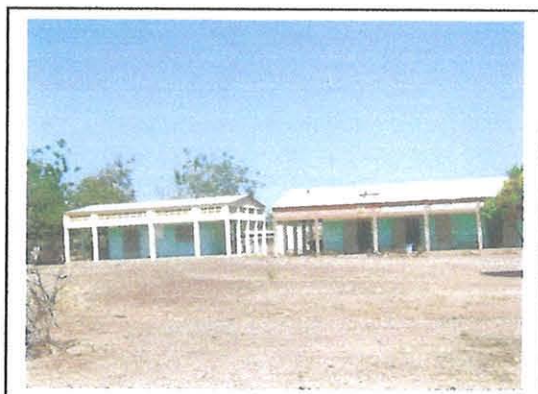
**Mairie**



**Douane**



**Ecole Fondamentale**



**C.S.COM.**



**Marché**

## EQUIPEMENTS (SUITE)



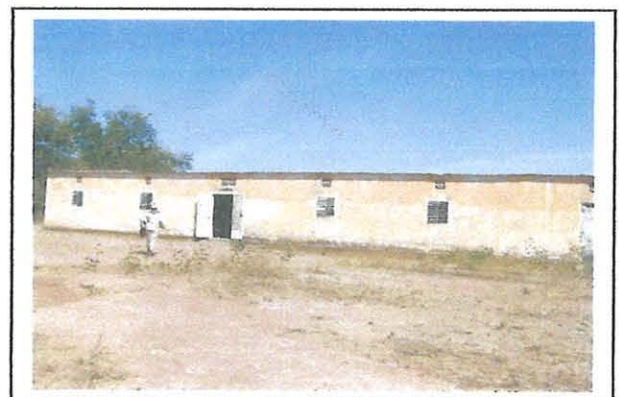
**Aire d'abattage**



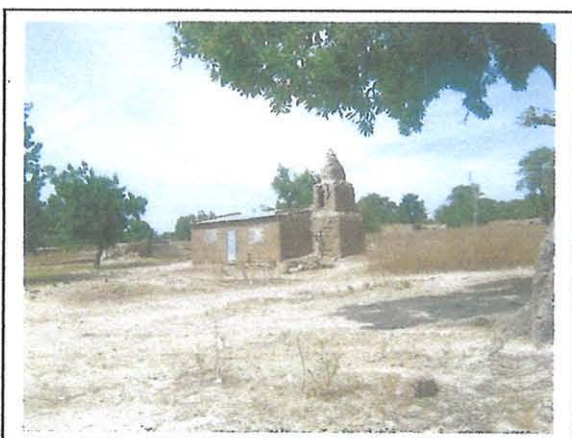
**Terrain de Sports**



**Lieu sacré**



**Salle de spectacles**



**Mosquée**



**Eglise**

## **DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION**

## I. ZONAGE

L'analyse de la situation actuelle de la ville de Koury a fait apparaître les grandes tendances en matière de zonage. Les zones prévues sont : les zones d'habitat, les zones d'activités, la zone des grands équipements, la zone de maraîchage, l'armature verte et les réserves foncières.

### 1.1. Zones d'habitat

#### 1.1.1. Zones d'habitat existant

Les actions portent essentiellement sur :

- l'aménagement de la voirie et des réseaux d'assainissement ;
- l'extension des réseaux divers ; eau, électricité, téléphone ;
- la réhabilitation et la création d'équipements collectifs.

#### 1.1.2. Futures zones d'habitat

La population de la ville de Koury en **2009** est estimée à **15.220 habitants**. Les projections de population donnent **36.705 habitants** en **2029**. Ce qui correspond à une population supplémentaire de **21.485 personnes** à loger dans les vingt (20) années à venir.

Rappelons que le nombre moyen actuel de personnes par concession est de **8,43**. En considérant cette taille, le besoin en parcelles à usage d'habitation est de :

$$21.485/8,43 = 2.548,6 \text{ arrondis à } 2.549.$$

La taille actuelle des parcelles variant de **300 à 500m<sup>2</sup>**, une taille moyenne de **400m<sup>2</sup>** a été retenue.

En considérant cette taille moyenne, le besoin en espace d'habitation est de :

$$2.549 \times 400 = 1.019.600\text{m}^2 = \text{arrondis à } 102\text{ha}.$$

**60%** de la superficie totale de l'habitat sont affectés pour l'habitation et **40%** pour la voirie et les équipements.

Ainsi, les **102ha** représentent **60%** de la superficie totale pour l'habitation. Les **40%** pour la voirie et les équipements équivalent à **68ha**.

Pour les futures zones d'habitat, la superficie totale est de  $102\text{ha} + 68\text{ha} = 170\text{ha}$ .

Ces **170ha** sont repartis comme suit:

- habitat administré : **80%**, soit **136ha** ;
- habitat planifié : **20%**, soit **34ha**.

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit:

- au Nord de la ville (**90ha**);
- au Sud de la ville (**80ha**).

Les plans d'aménagement des zones d'habitat doivent prévoir des équipements de proximité (jardin d'enfants, école, marché, terrain de sports, espace vert, place publique etc.) et des ouvrages d'assainissement.

## **1.2. Zones d'activités**

### **1.2. 1. Zone de bureaux**

Il est prévu une zone de bureaux de **30ha**, au Nord – Est des bureaux du Sous Préfet. Elle constitue l'extension de l'actuelle zone de bureaux.

### **1.2.2 Zone commerciale**

Afin de décongestionner le centre commercial actuel et de créer une harmonie entre les parties Nord et Sud de la ville, il est prévu une zone commerciale de **15ha**, au Sud de la ville, le long de la route du 5<sup>ème</sup> quartier.

### **1.2.3. Zone artisanale**

Un espace de **05ha**, situé au Sud de la ville et à l'Est de la nouvelle zone commerciale est retenu pour la zone artisanale.

### **1.2.4. Zone scolaire**

Un espace de **20ha**, situé au Sud de la ville est retenu pour la zone scolaire.

### **1.2.5. Zone industrielle**

Compte tenu des nouvelles tendances de l'évolution de la ville et des vents dominants (Nord-Est - Sud-Ouest), il est prévu à l'Ouest et à la sortie de la ville une zone industrielle de **20ha** qui devra accueillir entre autres l'unité de transformation de karité en projet.

### **1.2.6. Zone d'hydrocarbures**

Une zone d'hydrocarbures de **50ha** est prévue à l'Est à la sortie de la ville.

### **1.2.7. Zones d'entrepôts**

Il est prévu à l'Est de la ville, non loin des bureaux de la Douane une zone de **40ha** pour les entrepôts.

### **1.2.8. Zone des grands équipements**

Elle est constituée par l'espace de **10ha** prévus à l'Ouest pour la gare routière et l'espace de **6ha** prévus au Sud de la ville pour le stade omnisports.

### **1.2.9. Zone militaire**

Une zone de **10ha** est prévue en dehors de la ville. Elle doit faire l'objet de recherche par les autorités administratives et militaires.

### **1.2.10. Zone de maraichage**

Il est prévu l'extension de la zone maraichère actuelle jusqu'à la mare «Tona» sur une superficie d'**1 ha**.

### 1.3. Armature verte

En plus des zones boisées existantes à préserver (peuplement de karités à l'Est, mangueraie au Sud de la mare et zone plantée d'eucalyptus à l'Ouest) d'une superficie d'environ **285ha**, il est prévu de :

- Circonscrire à l'extension du village de Mougnan situé dans la réserve de karités ;
- Planter des arbres sur une superficie de **335ha** repartis comme suit :
  - **2ha**, sur le site du cimetière à désaffecter au Nord du 4<sup>ème</sup> quartier;
  - **45ha**, au Nord de la mare «Tona»;
  - **250ha**, au Sud – Ouest de la ville ;
  - **15ha**, constitués par une bande de 150m de large au Nord et à l'Est de la zone industrielle ;
  - **10ha**, constitués par une bande de 150m de large au Nord et à l'Ouest des zones d'hydrocarbures et d'entrepôts ;
  - **03ha**, constitués par une bande de 150m de large à l'Est du domaine de la gare routière ;
  - **10ha**, constitués par une bande de 150m de large autour des cimetières.

### 1.4. Réserves foncières

La superficie retenue pour les réserves foncières est de **90ha** répartis comme suit :

- **10ha** à l'Est des bureaux de la douane ;
- **50ha** à l'Est de la ville ;
- **10ha** entre la nouvelle zone d'habitat au Sud et la zone d'entrepôts;
- **20ha** au Sud des bureaux du Sous Préfet.

## II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

### 2.1. Voirie

#### 2.1.1. Maillage

Le réseau de voirie à l'intérieur de la ville de Koury est de type linéaire avec des voies longitudinales Est – Ouest et des voies transversales Nord - Sud.

#### 2.1.2. Voies en bitume à entretenir

D'une longueur totale de 22km, elles sont constituées par la:

- Voie n° 4 (V4 tronçon de la RN12): elle a une longueur de 11km et une emprise de 30m ;
- Voie n°1 (V1 tronçon de la RN14): elle a une longueur de 11km et une emprise de 30m.

#### 2.1.3. Voies à bitumer

D'une longueur totale de 22,85km, les voies concernées sont:

- Voie n° 2 (V2): elle a une longueur de 1,5Km et une emprise 10m ;
- Voie n° 6(V6) : elle a une longueur de 1,9Km et une emprise de 12m ;
- Voie n° 8 (V8): elle a une longueur de 0,6Km et une emprise 10m ;
- Voie n° 10 (V10): elle a une longueur de 6Km et une emprise de 12m ;
- Voie n° 12 (V12) : elle a une longueur de 2km et une emprise de 10m ;
- Voie n° 16 - (V16) : elle a une longueur de 1,4Km et une emprise de 15m ;
- Voie n° 7 (V7): le tronçon de la V7 compris entre le P9 et la V4 (RN12) soit une distance de 0,6Km avec une emprise de 10m ;
- Voie n° 9 (V9): elle a une longueur de 5km et une emprise de 30m et 20m ;
- Voie n° 11 (V11): elle a une longueur de 1,2Km et une emprise de 10m ;
- Voie n° 13 (V13): elle a une longueur de 1km et une emprise de 12m ;
- Voie n° 17 (V17): elle a une longueur de 1,1Km et une emprise de 10m ;
- Voie n° 21 (V21) : elle a une longueur de 0,4Km et une emprise de 10m ;
- Voie n° 25 - (V25) : elle a une longueur de 0,15Km et une emprise de 15m.

#### 2.1.4. Voies à créer et à bitumer

D'une longueur totale de 18,25km, les voies concernées sont:

- Voie n° 6-(V6): le prolongement de la V6 à la V14 sur une longueur de 0,75Km et une emprise de 12m;
- Voie n° 14 -(V14): voie de ceinture Nord, elle a une longueur de 9Km et une emprise de 30m;
- Voie n° 18-(V18): elle relie la voie de ceinture Nord (V14) à la voie de ceinture Sud (V20). Elle a une longueur de 2,3Km et une emprise de 30m ;

- **Voie n° 20- (V20)** : voie de ceinture Sud, elle a une longueur de 4,8Km et une emprise de 30m;
- Voie n°25-(V25)**: le prolongement de la V25 à la V18 sur une longueur de 0,45Km et une emprise de 15m;
- Voie n°11-(V11)**: le prolongement de la V11 à la V20 sur une longueur de 0,6Km et une emprise de 10m;
- Voie n°17-(V17)**: le prolongement de la V17 à la V20 sur une longueur de 0,4Km et une emprise de 15m ;
- Voie n°21-(V21)**: le prolongement de la V21 à la V20 sur une longueur de 0,7Km et une emprise de 10m ;

#### 2.1.5. Voies à aménager en latérite

D'une longueur totale de 4,1km, les voies concernées sont :

- **Voie n° 3 (V3)**: elle a une longueur de 0,15Km et une emprise de 10m;
- **Voie n° 5 (V5)**: elle a une longueur de 0,8Km et une emprise 12m ;
- **Voie N°7 (V7)**: le tronçon de la V7 allant de la V4 (RN12) à la V22 sur une longueur de 0,4Km et une emprise de 10m ;
- **Voie n° 23 - (V23)** : elle a une longueur de 1Km et une emprise de 10m ;
- **Voie n° 15 - (V15)** : elle a une longueur de 1,05Km et une emprise de 10m ;
- **Voie n° 19 (V19)** : elle a une longueur de 0,7Km et une emprise de 10m.

#### 2.1.6. Voies à créer en latérite

D'une longueur totale de 3km, les voies concernées sont :

- **Voie N°3 (V3)**: le prolongement de la V3 à la V14 sur une longueur de 1,2Km et une emprise de 20m ;
- **Voie N°5 (V5)**: le prolongement de la V5 à la V22 sur une longueur de 0,4Km et une emprise de 10m ;
- Voie N°15(V15)**: le prolongement de la V15 à la V20 sur une longueur de 0,4Km et une emprise de 10m;
- Voie N°19-(V19)**: le prolongement de la V19 à la V20 sur une longueur de 0,2Km et une emprise de 10m ;
- **Voie N°22 (V22)**: elle relie la V18 à la V9 et a une longueur de 0,8Km pour une emprise de 15m.

#### 2.1.7. Ouvrages d'art

- **Ouvrages d'art à entretenir**: il s'agit de :

- P1, P2, P3, P4, P6, P7, P8, P9, P10 et P11 sur la V4 (RN12).

- **Ouvrages d'art à reconstruire**: il s'agit de :

- P5 sur la V4, P12, P13 et P15 sur la V12, P14 sur le CN5.

- **Ouvrages d'art à créer** : il s'agit de :

- P16 : sur la V13 ;
- P17 : sur la V2 ;
- P18 : sur la V7 ;
- P19 : sur la V7 ;
- P20 : sur la V14 ;
- P21 : sur la V14 et P22 : sur la V14.

## 5.2. RESEAUX DIVERS

### 5.2.1. Alimentation en eau potable

Il est prévu la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau pouvant faciliter l'accès à l'eau potable en rapprochant les points d'eau des consommateurs et élever le niveau de confort des usagers en les permettant d'accéder à des installations modernes.

Les études sont en cours actuellement pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau en partenariat avec Lux Développement (Coopération Luxembourgeoise).

En attendant, les actions suivantes sont prioritaires :

- la réhabilitation des forages manuels en panne;
- l'organisation de la gestion des points d'eau existants.

### 5.2.2. Alimentation en électricité

Les perspectives de la société Yeelen Kura sont les suivantes :

- l'augmentation de la capacité de production de sa centrale (groupes électrogènes);
- l'augmentation de la capacité du réseau de distribution (installation des lignes moyennes tensions);
- l'extension du réseau de distribution (installation de lignes moyennes et basses tensions dans les zones non desservies) ;
- la fourniture régulière et continue du courant (24h/24h) ;
- la réduction des coûts du Kwh par l'utilisation éventuelle de bio carburant.

### 5.2.3. Télécommunications

Les actions à mener sont :

- l'installation d'un service WASSA ;
- l'installation d'un réseau ADSL pour l'accessibilité à Internet ;
- la réduction du coût de l'unité du téléphone fixe ;
- l'amélioration de la qualité d'écoute des téléphones mobiles ;
- l'installation d'une antenne TV – FM (O.R.T.M.).

### 5.2.4. Poste

Il est prévu de doter la ville d'un bureau de poste.

### 5.3. ENVIRONNEMENT

#### 5.3.1. Assainissement

##### - Drainage des eaux pluviales:

- **le bassin versant** : l'écoulement torrentiel des eaux venant de la colline est incontestablement le facteur principal d'inondation et d'érosion dans la ville.

Les actions suivantes contribueront à une maîtrise totale de ce phénomène:

- la construction d'un réseau de collecteurs au Sud;
- le ré calibrage des collecteurs naturels ;
- la construction d'un collecteur le long de la RN12 côté Sud (CA1) ;
- la construction de collecteur le long de certaines voies secondaires ;
- la construction des voies de ceinture et le surcreusement de la mare de « Tona ».
- **Ouvrages de régulation** : il s'agit de l'aménagement de la mare de « Tona » pour lui permettre de jouer pleinement sa fonction de bassin de retenue d'eau.
- **Collecteurs naturels à aménager** : les collecteurs concernés sont indiqués dans le tableau n°34 ci-après:

**Tableau n°34: Collecteurs naturels à aménager**

N°	Nom collecteur	Longueur (ml)	Début	Fin
1	CN1	1.200	Nord de la ville	Mare Tona
2	CN2	400	Nord de la ville	CN1
3	CN3	300	Nord de la ville	CN1
4	CN4	700	Sud- Ouest de la ville	CN1
5	CN5	200	Marché côté Sud	CN1
6	CN6	110	Stagnation d'eau	CN1
7	CN7	110	Immeuble DIABY	CN1
8	CN8	200	Est du second cycle C	Mare Tona
9	CN9	105	Nord - Est - second cycle C	CN10
10	CN10	50	Nord – Est de Néréto	CN8
11	CN11	150	Nord – Est de Néréto	Mare Tona
12	CN12	1.810	Mare Tona	Marigot -Douane
	<b>Total</b>	<b>5.335</b>		

Source : ESPACE

Soit au total **5.335ml** de collecteurs naturels à aménager.

- **Collecteur artificiel à entretenir** : le collecteur concerné est indiqué dans le tableau n°35 ci-après :

**Tableau n°35: Collecteur artificiel à entretenir**

N°	Nom collecteur	Longueur (ml)	Début	Fin
1	CA1	30	Côté Est immeuble DIABY	A 30m

Source : ESPACE

- **Collecteurs artificiels à créer:** les collecteurs concernés sont indiqués dans le tableau n°36 ci-après:

**Tableau n°36: Collecteurs artificiels à créer**

N°	Nom collecteur	Longueur (ml)	Début	Fin
1	CA1	9 000	Entrée Ouest de la ville	A la douane
2	CA2	800	Colline Sud- Ouest	CA1(RN12)
3	CA3	900	Cimetière Nord	Douane
4	CA4	300	Cimetière Sud	CA1(RN12)
5	CA5	500	Zone boisée Ouest	CA2
6	CA6	200	Colline Sud- Ouest	CA1(RN12)
7	CA7	400	CA2	CA4
8	CA8	975	Colline Sud	CA1(RN12)
9	CA9	500	CA4	CA8
10	CA10	400	CA13	CA1(RN12)
11	CA11	650	Ancienne route Koutiala	CA10
12	CA12	675	Cimetière Sud	CA1(RN12)
13	CA13	900	Nord nouvel stade	CA12
14	CA14	730	Cimetière Sud - Est	CA1(RN12)
15	CA16	750	Côté Est du cimetière Sud de la ville	CA3
	<b>Total</b>	<b>17.680</b>		

**Source :** ESPACE

Soit au total **17.680ml** de collecteurs artificiels à créer.

**- Evacuation des déchets solides :** il est prévu :

- la dotation de toutes les concessions en poubelle ;
- la création et l'aménagement de sept (07) dépôts de transit repartis comme suit :
  - D1, situé au Sud - Ouest de l'entrée de la ville entre CA5 et CA2 ;
  - D2, situé du côté Sud CA9 ;
  - D3, situé au Nord – Est de l'école A ;
  - D4, situé entre le CN4 et le CN2 ;
  - D5, situé au Nord de Koury Koko ;
  - D6, situé entre CA3 et le cimetière ;
  - D7, situé au Nord de CA3.
- la création et le renforcement de deux (02) GIE
- l'acquisition des camions conteneurs pour la collecte des déchets des dépôts de transit à la décharge finale ;
- la création d'une décharge finale à 800m après la D.T.R. (Poste de Contrôle Routier) en allant vers Koutiala.

- **Gestion des eaux usées:** il est prévu:

- des campagnes d'informations, d'éducation et de communication (IEC) à travers les radios de proximité sur les dangers liées à la stagnation des eaux ;
- la promotion les puisards individuels et collectifs ;
- la verbalisation des contrevenants conformément à la loi.

- **Gestion des excréta :** il est prévu:

- d'équiper les charrettes de fûts en système de vase communicant avec manivelle ;
- doter la mairie d'un Spiros;
- renforcer la capacité de la mairie et des GIE ;
- réaliser une station de traitement de boues des vidanges.

- **Préservation de la nature :** il est prévu :

- la suppression des carrières de matériaux de construction dans le périmètre d'urbanisation de la ville et la mesure de conversion;
- la poursuite et la préservation des actions de reboisement;
- la conservation et la protection des espaces verts existants ;
- la préservation et la protection de la forêt classée de Koury contre l'exploitation anarchique du bois de chauffe, de charbon de bois et le surpâturage des animaux ;
- la préservation de tous les peuplements de karité existant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et particulièrement ceux situés au Nord du service de la douane et sur la route de Sané.

### III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

Les investigations menées auprès des acteurs urbains a permis d'identifier les besoins d'équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, il est prévu la réalisation des types d'équipements suivants : équipements administratifs, équipements scolaires, équipements socio-sanitaires, équipements commerciaux, équipements sportifs et culturels, équipements de loisirs et équipements culturels.

#### 3.1. Equipements administratifs

Il est prévu:

- le service de l'Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA), sur une superficie de **0,15ha** dans la future zone de bureaux;
- le Sous Secteur de l'Agriculture sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- le Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- le Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- l'Antenne de l'Urbanisme et de l'Habitat, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- l'Antenne des Domaines et du Cadastre, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- l'Antenne du Plan et de la Statistique, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux;
- le Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, sur une superficie de **0,15ha**, au Sud de la salle de spectacles.

#### 3.2. Equipements scolaires

Il est prévu la construction d'un lycée sur une superficie de **5ha** dans la zone scolaire.

#### 3.3. Equipements socio – sanitaires

Il est prévu :

- un Centre de Santé de Référence, sur une superficie de **3ha**, au Nord de la ville;
- une maison des aînés, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux.

#### 3.4. Equipements commerciaux

Il est prévu :

- un nouveau marché, sur une superficie de **4ha** dans la nouvelle zone commerciale;
- un centre artisanal, sur une superficie de **2ha**, dans la zone artisanale;

- un marché à bétail et rampe d'embarquement, sur une superficie de **3ha** au Sud de la ville ;
- un abattoir, sur une superficie de **2ha** dans la zone industrielle;
- un parc à bétail, sur une superficie de **3ha** au Nord de la ville;
- un parc à bétail, sur une superficie de **3ha** au Sud de la ville;
- une gare routière, sur une superficie de **3ha** à l'Ouest de la ville.

### **3.5. Equipements sportifs et culturels**

Il est prévu :

- un stade omnisports d'une superficie de **6ha**, au Sud de la ville;
- une maison multifonctionnelle des jeunes, sur une superficie **d'1ha**, au Sud de la ville;
- un centre multifonctionnel des femmes, sur une superficie de **0,15ha**, dans la future zone de bureaux.

### **3.6. Equipements de Loisirs**

Il est prévu :

- un hôtel, sur une superficie de **0,15ha**, dans le domaine de la gare routière;
- un hôtel, sur une superficie de **0,15ha**, dans la zone d'entrepôts.

### **3.7. Equipements culturels**

Il est prévu :

- une Paroisse Catholique, sur une superficie de **3ha** au Sud de la ville ;
- un cimetière, sur une superficie de **5 ha** au Nord de la ville ;
- la délimitation et la clôture des cimetières existants
- la désaffectation du cimetière situé au Nord du 4<sup>ème</sup> quartier.

Les informations relatives aux équipements sont récapitulées dans le tableau n°37ci – après:

Tableau n°37: Informations sur les équipements programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)
<b>I</b>	<b>Equipements administratifs</b>		
1.1	Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales	Future zone de bureaux	0,15
1.2	Sous Secteur de l'Agriculture	Future zone de bureaux	0,15
1.3	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Future zone de bureaux	0,15
1.4	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Future zone de bureaux	0,15
1.5	Antenne de l'Urbanisme et de l'Habitat	Future zone de bureaux	0,15
1.6	Antenne des Domaines et du Cadastre	Future zone de bureaux	0,15
1.7	Antenne du Plan et de la Statistique	Future zone de bureaux	0,15
1.8	Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture	Sud Salle de Spectacles	0,15
<b>II</b>	<b>Equipements scolaires</b>		
2.1	Lycée	Zone scolaire	5
<b>III</b>	<b>Equipements socio – sanitaires</b>		
3.1	Centre de Santé de Référence	Nord de la ville	3
3.2	Maison des Aînés	Future zone de bureaux	0,15
<b>IV</b>	<b>Equipements commerciaux</b>		
4.1	Nouveau marché	Nouvelle zone commerciale	4
4.2	Centre artisanal	Zone artisanale	2
4.3	Marché à bétail et rampe d'embarquement	Sud de la ville	3
4.4	Abattoir	Zone industrielle	2
4.5	Parc à bétail	Nord de la ville	3
4.6	Parc à bétail	Sud de la ville	3
4.7	Gare routière	Est de la ville	3
<b>V</b>	<b>Equipements sportifs et culturels</b>		
5.1	Stade omnisports	Sud de la ville	6
5.2	Maison multifonctionnelle des jeunes	Sud de la ville	1
5.3	Centre multifonctionnel des Femmes	Future zone de bureaux	0,15
<b>VI</b>	<b>Equipements de loisirs</b>		
6.1	Hôtel	Domaine gare routière	0,15
6.2	Hôtel	Zone d'entrepôts	0,15
<b>VII</b>	<b>Equipements culturels</b>		
7.1	Paroisse Catholique	Sud de la ville	3
7.2	Cimetière	Nord de la ville	5

#### IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour les zones l'habitat, les zones d'activités, la voirie et les équipements.

Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est évalué à **DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE (234.150.000) F CFA** repartis entre l'Etat et la Commune.

Le détail du coût estimatif est indiqué dans le tableau n°38 ci-après :

Tableau n°38: Coût estimatif de la préservation des espaces prévus (actions prioritaires)

N°	Actions Programmées	Objectif Recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	30	60
II	Bornage des zones d'extension de l'habitat	Préserver les sites	170ha	0,15	25,5
III	Bornage des zones d'activités	Préserver les sites	222ha	0,15	33,3
IV	Bornage des zones boisées	Préserver les sites	610	0,15	91,5
V	Bornage des réserves foncières	Préserver les sites	90	0,15	13,5
VI	Bornages et décapage des voies	Préserver les emprises	20,7km	0,5	10,35
<b>TOTAL: 234.150.000F CFA</b>					<b>234,15</b>

## V. STRATEGIES

Les stratégies définissent l'ensemble des mesures législatives réglementaires, techniques et financières à mettre en application pour une bonne mise en œuvre des programmes du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).

Ces stratégies sont au nombre de quatre (04). Ce sont: la stratégie foncière, la stratégie institutionnelle, la stratégie financière et la stratégie sectorielle.

### 5.1. Stratégie foncière

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

L'attribution d'un espace et sa superficie doit se faire conformément à un avant projet sommaire.

Par ailleurs, afin d'avoir une sécurité foncière, il est nécessaire de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

### 5.2. Stratégie institutionnelle.

Pour le suivi de la mise en œuvre du S.D.U., il sera créé un comité local composé comme suit:

- le Sous Préfet de Koury - Président ;
- le Maire de la commune de Koury – vice -Président ;
- le représentant du conseil de cercle - membre;
- les conseillers communaux de la commune rurale de Koury au nombre de cinq (05);
- le chef de village de Koury ou son représentant ;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur;
- un représentant des services techniques concernés;
- le représentant de l'IGM ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre de commerce;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toute personne physique ou morale dont l'expertise s'avère nécessaire.

En dehors du comité local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

### 5.3. Stratégie financière

Le coût des actions prioritaires du SDU de Koury a été évalué à **DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE (234.150.000) F CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit:

- Etat : .....187.320.000 F CFA, soit 80% ;
- Commune : ..... 46.830.000F CFA, soit 20%.

Les données relatives au budget de la commune de Koury sont indiquées dans le tableau n°39 ci-après:

**Tableau n°39: Etat d'exécution du budget de la commune des quatre (04) dernières années**

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total (F CFA)
		Montant (F CFA)	%	Montant (F CFA)	%	
1	2008	23.664.513	65,98	12.201.714	34,02	35.866.227
2	2007	27.642.464	59,29	18.976.825	40,71	46.619.289
3	2006	32.990.140	56,24	25.672.531	43,76	58.662.671
4	2005	33.364.250	65,05	17.924.408	34,95	51.288.658
5	<b>TOTAL</b>	<b>117.661.367</b>	<b>61,14</b>	<b>74.775.478</b>	<b>38,86</b>	<b>192.436.845</b>

Source : Mairie de Koury.

De l'analyse du budget de la commune rurale de Koury, il ressort que les dépenses de fonctionnement des quatre (04) dernières années représentent près de **61,14%** et sont supérieurs aux dépenses d'investissement qui représente **38,86%**.

Cette tendance doit être inversée pour que les dépenses d'investissement atteignent près de **80%**.

### 5.4. Stratégie sectorielle

La ville de Koury dans le cadre de l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriels a été divisée en deux (02) secteurs qui sont :

- le secteur n°1 : Koury - Nord ;
- le secteur n°2 : Koury – Sud.

#### 5.4.1. Secteur n°1 (Koury –Nord)

D'une superficie d'environ **755 ha**, le secteur regroupe l'ancien noyau, le centre administratif, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> quartiers, la zone d'extension de l'habitat, la nouvelle zone de bureaux, le site de la gare routière, la zone boisée existante, la zone à boiser au Nord de la mare, la réserve foncière à l'Ouest et la mare . Il est limité:

- au Nord le secteur n°1;
- au Sud par la RN 12 ;
- à l'Est par la RN 12 et la rocade ;
- à l'Ouest par la rocade.

#### 5.4.2. Secteur n°2 (Koury – Sud)

D'une superficie d'environ **1055 ha**, le secteur regroupe les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> quartiers, la zone d'extension de l'habitat, le centre commercial existant, la nouvelle zone commerciale, la zone artisanale, la zone industrielle, la zone scolaire, la zone d'entrepôts, la zone d'hydrocarbures, le site du stade omnisports, les zones à boiser à l'Est et à l'Ouest et certaines réserves foncières.

Il est limité:

- au Nord par le secteur n°2;
- au Sud par le 5<sup>o</sup> quartier ;
- à l'Est par la RN 12 et la rocade ;
- à l'Ouest par la rocade.

## VI. PHASAGE

Les actions prévues par le SDU ont été réparties en quatre (04) phases conformément au tableau n°40 ci-après :

Tableau N°40: Phasage du Schéma

N°	Phases	Zones d'habitat	Zones d'activités	Voirie, Réseaux Divers et Assainissement	Equipements
I	<b>PHASE I: 2010-2014</b>	-Aménagement de 45ha pour l'habitat ; -Délimitations et bornages des zones d'activités.	- Délimitations et bornages des zones ; - Délimitations et bornages des zones boisées ; - Délimitations et bornages des réserves foncières.	- Délimitations et bornages des voies à créer: V14, V18, V20, V22; - Bitumage des voies : V2, V8, V9, V16; - Aménagement des collecteurs naturels: CN1, CN2, CN3, CN4, CN5, CN6, CN7; - Collecteurs artificiels à créer : CA1 - Ouvrages d'art à aménager: P5, P12, P13, P14, P15 ; - Construction d'ouvrages d'art: P17; - Collecteurs artificiels à créer: CA5, C A7, CA9, CA8, CA11 ; - Aménagement des dépôts de transit : D2, D3, D4.	Construction des bureaux: - de l'U.A.P.I.A. ; - du Secteur de l'Agriculture ; - du Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture ; - de la maison multifonctionnelle des jeunes ; - de la Paroisse Catholique. Clôture du nouveau cimetière.
II	<b>PHASE II: 2015-2019</b>	Aménagement de 45ha pour l'habitat.	Aménagement d'espaces verts.	- Bitumage des voies: V7, V11, V13, V17; - Aménagement en latérite des voies : V5, V7, V23, V15 ; - Aménagements des collecteurs naturels: CN8, CN9, CN10, CN11 ; - Collecteurs artificiels à créer: C A6, CA4, CA10; - Construction d'ouvrages d'art: P18, P19, P16; - Aménagement des dépôts de transit : D1, D6. - une station de traitement de boues de vidange.	Construction des locaux: - du lycée ; - du nouveau marché ; - de la gare routière ; - d'un hôtel. Clôture de deux (02) parcs à bétail ; Clôture des anciens cimetières.

Tableau N°40 (suite): Phasage du Schéma

N°	PHASES	Zones d'habitat	Zones d'activités	Voirie, Réseaux Divers et Assainissement	EQUIPEMENTS
III	<b>PHASE III: 2020-2024</b>	Aménagement de 40ha pour l'habitat	Aménagement d'espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bitumage des voies : V6, V10, V12, V25, V21;</li> <li>- Aménagement en latérite des voies : V3, V19, V22</li> <li>-Aménagements des collecteurs naturels: CN12 ;</li> <li>- Collecteurs artificiels à créer: CA3, CA13, CA2, CA14, CA12;</li> <li>-Aménagement des dépôts de transit: D7.</li> </ul>	Construction des locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire;</li> <li>- du Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;</li> <li>- de l'Antenne de l'Urbanisme et de l'Habitat;</li> <li>- l'Antenne des Domaines et du Cadastre ;</li> <li>- de l'Antenne du Plan et de la Statistique ;</li> <li>- du Centre Artisanal ;</li> <li>- de l'abattoir ;</li> <li>- du Centre Multifonctionnel des Femmes ;</li> <li>- d'un Hôtel.</li> </ul>
IV	<b>PHASE IV: 2025-2029</b>	Aménagement de 40ha pour l'habitat	Aménagement d'espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bitumage des voies:V14, V18, V20;</li> <li>- Construction d'ouvrages d'art: P20, P21, P22;</li> <li>-Aménagement des dépôts de transit : D5.</li> <li>- Aménagement de la décharge finale.</li> </ul>	Construction des locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Centre de Santé de Référence ;</li> <li>- de la maison des Aînés ;</li> <li>- du Stade Omnisports.</li> </ul>

## VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites:

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- respecter les dispositions en vigueur par rapport au délai de mise en valeur des parcelles;
- tenir périodiquement les réunions du comité de suivi ;
- aménager les pistes d'accès aux villages de la commune ;
- équiper les villages en infrastructures scolaires, sanitaires, etc.

## IX. BIBLIOGRAPHIE

- Cartes thématiques de la commune de Koury;
- Recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998 ;
- Budget de la Commune rurale de Koury des quatre (04) dernières années;
- Plan quinquennal de Développement et de l'Education de la commune de Koury.
- Plan de Développement Social, Economique et Culturel (P.D.S.E.C) de la Commune de Koury: Période – 2007 - 2011)
- Loi n° 02 – 016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Décret n°08 – 346/P-RM du 26 juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social modifiée par le Décret n°09 – 318/ P-RM du 26 juin 2009;
- La loi n°95 – 004/P-RM du 18 Juin 1995 fixant les conditions de gestion de ressources forestières;
- Décret n°04 – 607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de la planification urbaine ;
- Décret n°05 – 115/P-RM du 09 Mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ;
- Décret n°05 – 340/P-RM du 25 Juillet 2005 fixant la réglementation des équipements collectifs urbains;
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat - Banque Mondiale –AGETIPE -Groupe Huit– BATI-BCEOM –SETCO-URBATEC: Troisième Projet Urbain du Mali, études de faisabilité volumes 1 et 2 1996;
- Mission de Décentralisation – DIRASSET: Avant projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport final volume 2: Schémas Régionaux 1994 ;
- Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles: Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998;
- Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles: Droit de la Décentralisation Mars 1997;
- Ordonnance n°00 – 027/ P.RM du 22 Mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier.

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

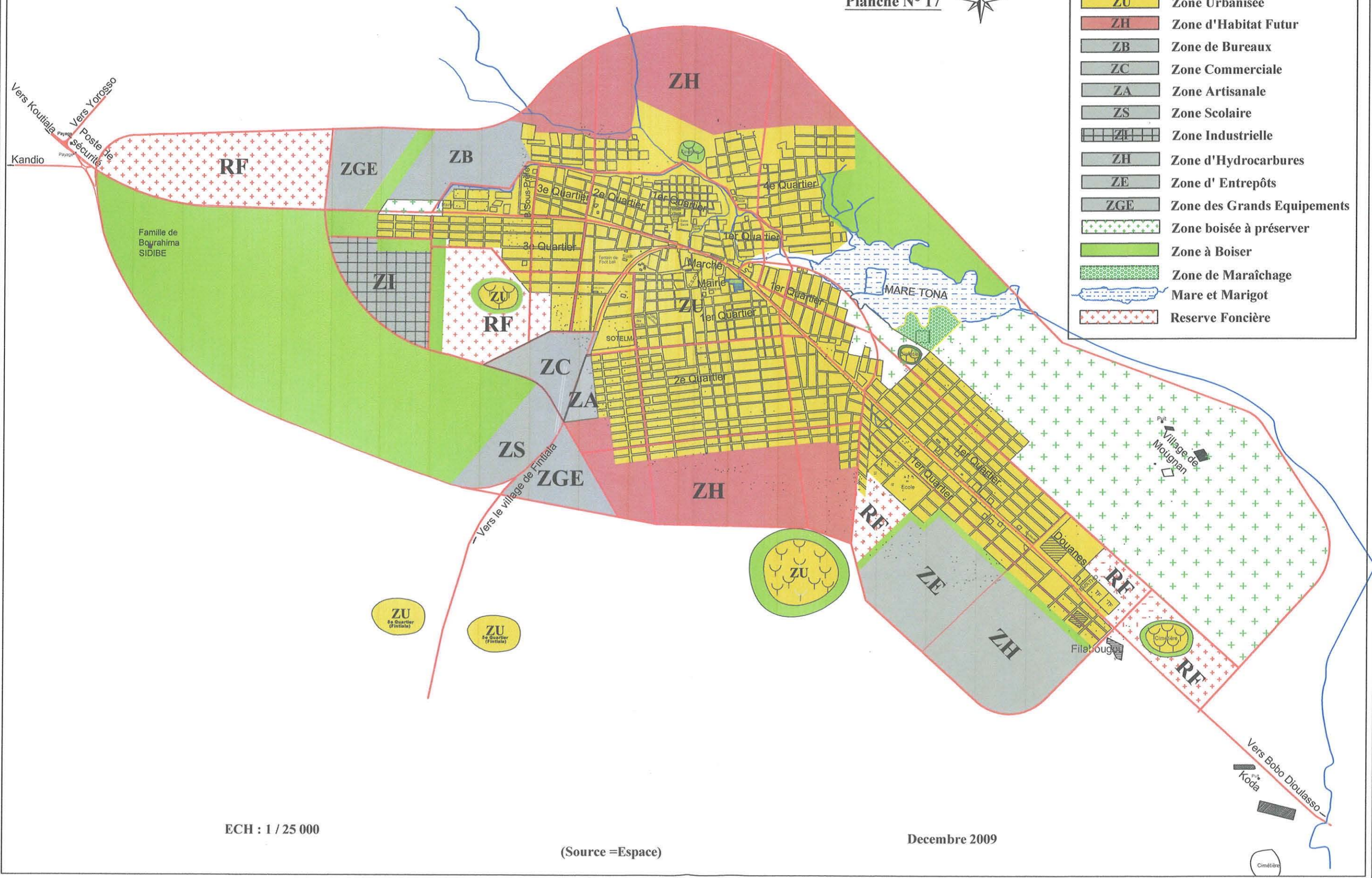
Planche N° 17



## ZONAGE

### LEGENDE

	ZU	Zone Urbanisée
	ZH	Zone d'Habitat Futur
	ZB	Zone de Bureaux
	ZC	Zone Commerciale
	ZA	Zone Artisanale
	ZS	Zone Scolaire
	ZI	Zone Industrielle
	ZH	Zone d'Hydrocarbures
	ZE	Zone d'Entrepôts
	ZGE	Zone des Grands Equipements
		Zone boisée à préserver
		Zone à Boiser
		Zone de Maraîchage
		Mare et Marigot
		Reserve Foncière



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

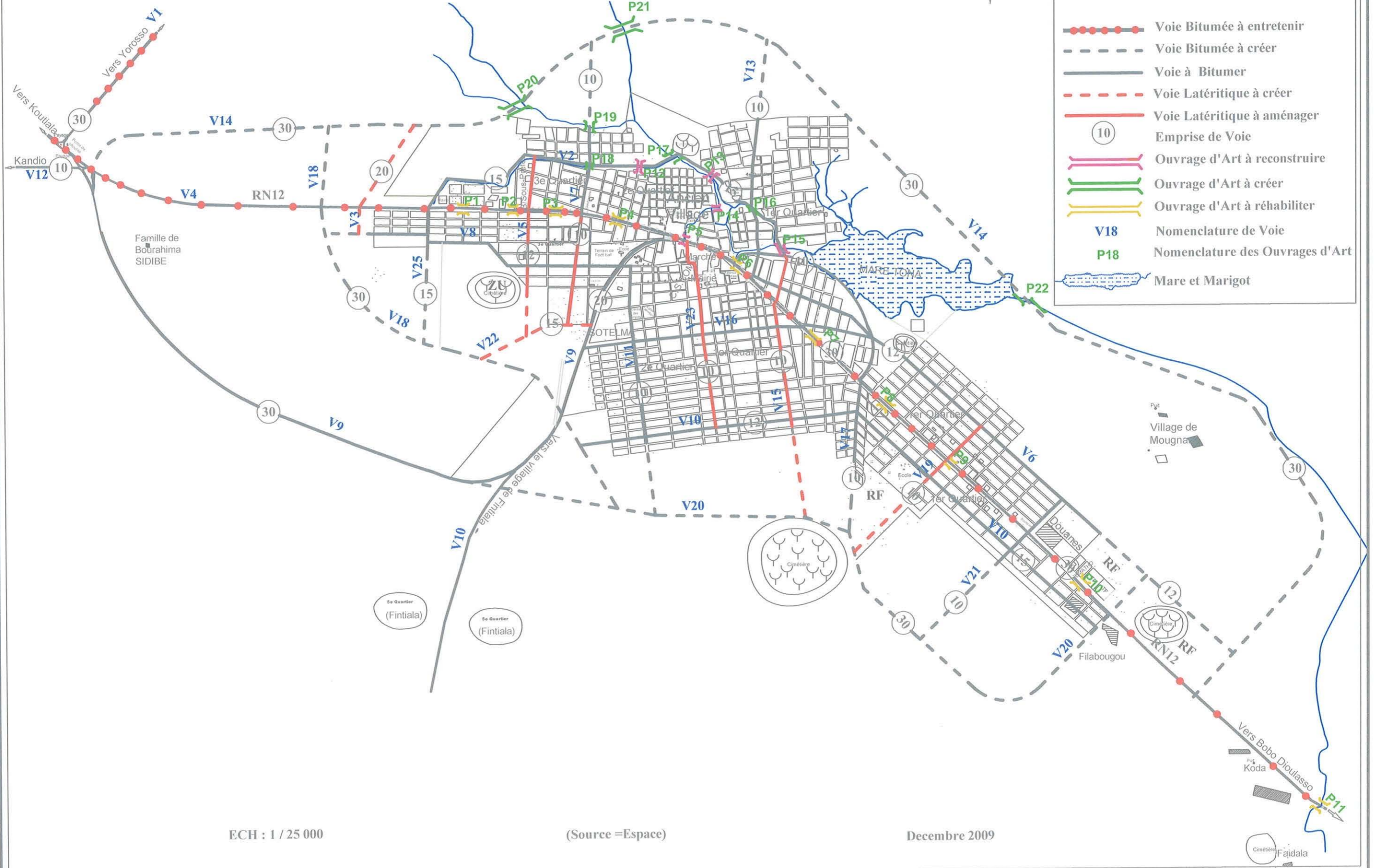
Planche N° 18



## VOIRIE (Proposition)

### LEGENDE

- Voie Bitumée à entretenir
- Voie Bitumée à créer
- Voie à Bitumer
- Voie Latéritique à créer
- Voie Latéritique à aménager
- Emprise de Voie
- Ouvrage d'Art à reconstruire
- Ouvrage d'Art à créer
- Ouvrage d'Art à réhabiliter
- V18** Nomenclature de Voie
- P18** Nomenclature des Ouvrages d'Art
- Mare et Marigot



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 20



## EQUIPEMENTS

(Proposition)

### LEGENDE

#### EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

- ① Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales
- ② Sous Secteur de l'Agriculture
- ③ Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire
- ④ Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- ⑤ Antenne de l'Urbanisme et de l'Habitat
- ⑥ Antenne des Domaines et du Cadastre
- ⑦ Antenne du Plan et de la Statistique
- ⑧ Service Local de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture

#### EQUIPEMENT SCOLAIRE

- ⑨ Lycée

#### EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

- ⑩ Centre de Santé de Référence
- ⑪ Maison des Aînés

#### EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

- ⑫ Nouveau Marché
- ⑬ Centre Artisanal
- ⑭ Marché à Bétail et Rampe d'Embarquement
- ⑮ Abattoir
- ⑯ Parc à Bétail
- ⑰ Gare Routière

### LEGENDE

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

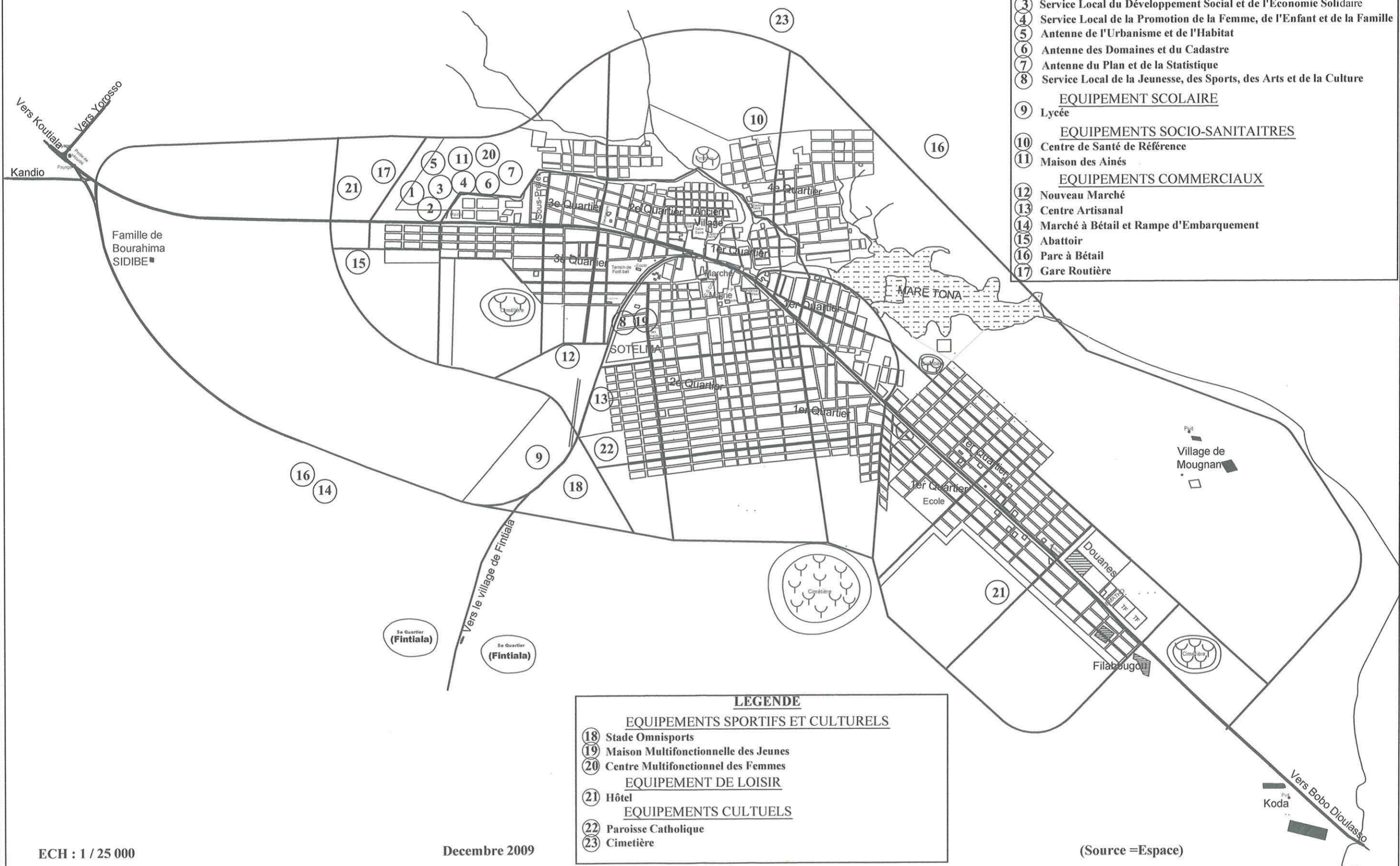
- ⑱ Stade Omnisports
- ⑲ Maison Multifonctionnelle des Jeunes
- ⑳ Centre Multifonctionnel des Femmes

#### EQUIPEMENT DE LOISIR

- ㉑ Hôtel

#### EQUIPEMENTS CULTUELS

- ㉒ Paroisse Catholique
- ㉓ Cimetière



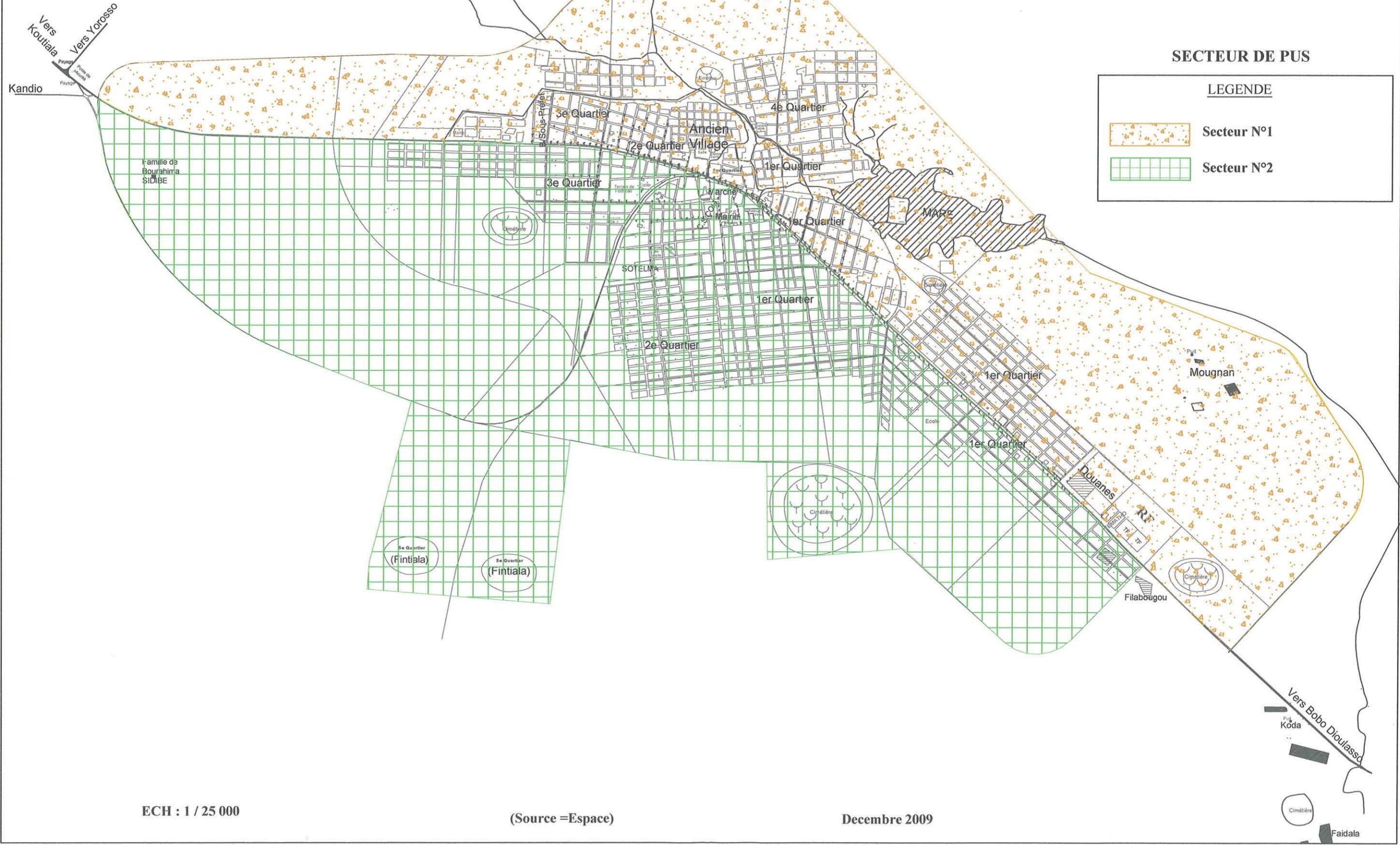
ECH : 1 / 25 000

Decembre 2009

(Source =Espace)

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 21



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009

## X. ANNEXES

\*\*\*\*\*

REGION DE SIKASSO.

\*\*\*\*\*

CABINET DU GOUVERNEUR

0230  
DECISION N° \_\_\_\_\_ / GR- SIK CAB – 2 - BP

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION DES  
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DE LA VILLE DE KOURY ET ENVIRON.**

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO**

Vu la Constitution du 12 Janvier 1992 promulguée par le Décret n°92-073 /P-CTSP du 25 Février 1992 ;  
Vu l'Ordonnance N° 00 – 027 / P – RM du 22 Mars 2000 Portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02- 008 du 12 Février 2002;  
Vu la loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;  
Vu la loi N°96- 050 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;  
Vu le Décret n°99 - 035/P-RM du 10 Août 1999 portant création des Collectivités Territoriales, des Cercles et des Régions abrogeant les ordonnances n°77-44/CMLM du 12 Juillet 1977 et 91-039/P-CTSP du 8 Août 1991 ;  
Vu le Décret N° 95-210 / P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Décret N°04-607 / P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;  
Vu le Décret N°08-042/P-RM du 25 Janvier 2008 Portant nomination de Gouverneurs de Région ;  
Vu le B.E. n° 073 / DRUH – SIK du 28 Avril 2009

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur de la ville de Koury et environ, cercle de Yorosso, sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente décision.

**ARTICLE 2:**

Sont concernées par lesdites enquêtes les communes rurales de Koury, Karangana, Mahou, Ourikéla, Ménamba I et Yorosso.

**ARTICLE 3:**

Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations de l'aire concernée et des communes voisines sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

**ARTICLE 4:**

À compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de Koury, l'avis préalable des services de l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans la zone concernée.

ARTICLE 5:

Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Préfet du cercle de Yorosso sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée partout où besoin sera.

Sikasso le 07 MAY 2009

Ampliations :

MLAFU.....1 P/CR  
MATCL.....1 P/CR  
Assemblée Régionale.....1  
DRUH.....3  
Préfet du cercle de Yorosso...1  
Conseil de cercle de Yorosso...1  
Commune rurale de Koury.....1  
Communes rurales de Ménamba,  
Karangana, Mahou, Ourikéla, Yorosso...5  
Archives -Chrono.....2/16



GOUVERNEUR DE REGION

Adou Issa TAPO

Administrateur Civil

Officier de l'Ordre National

**Délibération N°013 - 09 / C.C. – Ky**

Le Conseil Communal de Koury, convoqué en session extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2009, s'est réuni le jeudi 10 décembre 2009, sous la présidence de Mr Bala DAO, Maire de la Commune.

Le secrétariat était assuré par Mr Salif COULIBALY, Secrétaire Général.

**Ordre du jour:** Adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koury et environs.

Nombre de conseillers communaux en exercice = 23.

Nombre de conseillers communaux présents ou représentés = 23.

Nombre de conseillers communaux absents = 0.

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.

Après avoir délibéré, le conseil a décidé:

**Article 1:** d'adopter à l'unanimité, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Koury et environs pour les années 2010 – 2029 ;

**Article 2:** la présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Koury, le 10 Décembre 2009


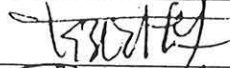
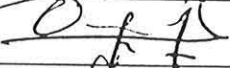


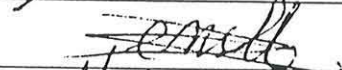



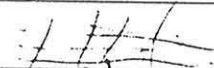

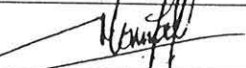

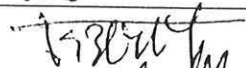
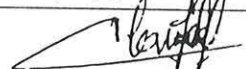
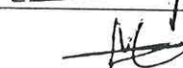
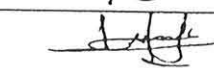

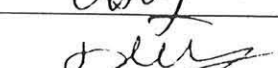
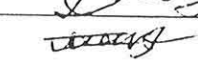
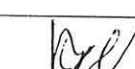


**Le Président**

**Bala DAO**

**Maire**

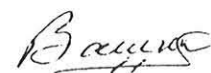
**Ont signé avec le Maire les Conseillers Communaux présents ou représentés**

N°	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
1	Ousmane SANAGO	
2	Kalifa BERTHE	
3	Daouda GUINDO	
4	Zoumana BARRO	
5	Ibréïma GOITA	
6	Moumine DEMBELE	
7	Mamadou DAO	
8	Jacques GOITA	
9	Diakaridia DIABATE	
10	Aminata TOURE	
11	Nagazanga DAO	
12	Mamadou GUINDO	
13	Seydou DAO	
14	Sitan KONE	
15	Harouna DAO	
16	Yaya DAO	
17	Madou SANOU	
18	Zégué GOITA	
19	Seydou SANOU	
20	Zoumana D. TOURE	
21	Allaye DIALLO	
22	Bakary GOITA	

Kourou, le 10 Décembre 2009



**Le Président**



**Bala DAO**

**Maire**

DECISION N°09-112/ P-C-YSO

Portant approbation de délibération d'adoption du Schéma Directeur  
d'urbanisme de la ville de Koury et environs

LE PREFET DU CERCLE DE YOROSSO

Vu la Constitution de la République du Mali en date du 12 Janvier 1992  
Promulguée par le Décret n°92-073/P-CTSP du 25 Février 1992 ;

Vu la Loi n°93-003 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre  
administration des Collectivités Territoriales modifiée par les Lois n°96-056 et  
99-031 des 16 Octobre et 10 Août 1999 ;

Vu la Loi n°95-034 du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales  
en République du Mali, modifiée par la Loi n°96-051 du 16 Octobre déterminant  
les Ressources Fiscales des Communes ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant principes fondamentaux de la  
comptabilité publique ;

Vu la loi n°00-044 du 07 Juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des  
Communes, des Cercles et des Régions ;

Vu l'ordonnance n°00-027/PR-M du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et  
Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N)02-008 du 2 Février 2002 ;

Vu la loi n°02-016 du 13 Juin 2002 fixant les règles générale de l'urbanisme

Vu le Décret n°95-210/PRM du 30 Mai 1995, déterminant les conditions de  
nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des  
Collectivités Territoriales, modifié par les Décrets n°96-043 et 01-555/PRM des  
20 Septembre 1996 et 20 Novembre 2001 ;

Vu le 08-766/P-RM du 26 Décembre 2008 portant réglementation de la  
délivrance du permis de construire.

Vu le Procès-verbal de session extraordinaire du Conseil Communal de Koury  
tenue du 1<sup>er</sup> au 10 Décembre 2009

Vu la demande d'approbation n°058/M-CKRY en date du 10 Décembre 2009 de  
la délibération n°09-013/CCK du 10 Décembre 2009 du Conseil Communal de  
Koury.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Est approuvée la délibération n°09-013/CCKY du 10 Décembre 2009  
du Conseil Communal de Koury portant adoption du Schéma Directeur  
d'urbanisme de la ville de Koury et environs pour la période 2010-2029 soit  
vingt ans

Article 2 : le Maire de la Commune Rurale de Koury, le chef du service urbanisme et habitat de Koutiala sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. / .

Yorosso, le 11 Décembre 2009

Ampliations :

- GR-SIK.....1/PCR
- Conseil Communal Koury.....2
- Service Urbanisme Habitat Kla....1
- Chrono & Dossier.....2/6

P. LE PREFET / P.O



ALOUSSEYNI. MOVAIGA  
Prefet  
Administrateur Civil

## LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
1	Bala DAO	Maire - Koury
2	Ibrim GOITA	2 <sup>ème</sup> Adjoint
3	Issa Ag Aliou	Peloton de Gendarmerie
4	Madou TRAORE	Chef 4 <sup>ème</sup> quartier
5	Sidiki BALLO	Chef 3 <sup>ème</sup> quartier
6	Béni DAO	Chef 2 <sup>ème</sup> quartier
7	Zoumana BALLO	Conseiller municipal
8	Amadou HAIDARA	Major C.S.COM.
9	Mamadou OUATTARA	S.L. Jeunesse, Sports, Arts et Cultures
10	Amadou Y. GOITA	Correspondant de Presse Yorosso
11	Adama CAMARA	D.R. Promotion Femme, Enfants et Famille - Sikasso
12	Mamadou B. DIALLO	S.L. Domaines Koutiala et Yorosso
13	Seydou SIDIBE	Association des jeunes- Koury
14	Diakaria Zambé TRAORE	I.G.M. – Sikasso
15	Sagaté KONE	Maire Commune Rurale de Mahou
16	Siaka SANAGO	2 <sup>ème</sup> Adjoint Maire Commune Rurale de Ourikéla
17	Moussa BOUARE	S.L. Planification, Statistique, Informatique, Aménagement du Territoire et de la Population - Yorosso
18	Moussa CAMARA	D.R.U.H. - Sikasso
19	Abdoulaye TRAORE	D.N.U.H.
20	Sinaly SANOGO	D.N.U.H.
21	Kari SOGOBA	Subdivision. Urb. Koutiala
22	Adama KONE	Conseiller communal Karangana
23	Mamadou MANGARA	D.N.U.H.
24	Boukary BA	Assainissement Yorosso
25	Adama KONE	Genie rural Yorosso
26	Fatoumata GOITA	Yeelen Kura
27	Barka Xavieu TRAORE	Gendarmerie Koury
28	Bakary KONARE	Douane Koury
29	Daouda FOMBA	Chef UAPIA Koury

**LISTE DES PARTICIPANTS (suite)**

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
30	Allaye DIALLO	U.L.F.B.V. Koury
31	Siaka COULIBALY	Coordination des ONG
32	Alou MARIKO	Eaux et Forêts Koury
33	Lamine Mory DAO	Conseiller du village Koury
34	Yacou SANOU	Conseiller du village Koury
35	Wally Balla DIAKITE	Service vétérinaire
36	Amadou SAGARA	Cultivateur Koury
37	Cheickna SOSSOKO	Commerçant Koury
38	Lassine DEMBELE	SOTELMA – Koury
39	Sidi DAGNOKO	Agriculture et Génie rural
40	Joél GOITA	1 <sup>er</sup> Adjoint Maire Yorosso
41	Lassine DIALLO	Chauffeur – Koury
42	Yaporo TRAORE	Se. Dév. Soc. Economie Solidaire
43	Seydou DAO	Chambre d'Agriculture
44	Tièssama COULIBALY	D.R.U.H.- Sikasso
45	Yacouba SANOGO	Radio libre Kouri kan
46	Mme K.Fatoumata COULIBALY	CAFO - Koury

# VILLE DE KOURY ET ENVIRONS

Planche N° 22



## PHASAGE

### LEGENDE

#### PHASE I 2010-2014

- Habitat
- Voie à délimiter et à découper
- Voie à bitumer
- Ouvrage d'Art à aménager
- Ouvrage d'Art à créer

#### PHASE II 2015-2019

- Habitat
- Voie à bitumer
- Voie à aménager en latérite
- Ouvrage d'Art à créer

#### PHASE III 2020-2024

- Habitat
- Voie à bitumer
- Voie à aménager en latérite

#### PHASE IV 2025-2029

- Habitat
- Voie à bitumer
- Ouvrage d'Art à créer



ECH : 1 / 25 000

(Source =Espace)

Decembre 2009